

POSTE COMPTABLE DE VALENCIENNES



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES Exercice 2024

Préambule :

Le présent dossier a pour objet de synthétiser les différents documents détaillés au travers des 9 annexes.

Les orientations budgétaires doivent ainsi prendre en compte les procédures contentieuses explicitées au travers de l'annexe n°1 portant sur l'état des contentieux arrêtés au 1^{er} décembre 2023.

PERSPECTIVES BUDGETAIRES¹

A titre liminaire, la rétrospective des dépenses et des recettes du Syndicat pour la période 2019/2023 est reprise en annexe n°2.

A / Les ressources de fonctionnement :

1) Le versement mobilité :

Le versement mobilité (VM) est une taxe assujettissant les employeurs publics ou privés qui emploient plus de dix salariés et inclus dans le ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité. L'assiette du VM est constituée par le montant des salaires payés conformément à la législation sur la sécurité sociale.

Cette taxe, fixée au taux maximal de 2% depuis le 1^{er} juillet 2013, représente la première ressource de fonctionnement du SIMOUV.

Les évolutions du versement mobilité sur la période de 2015/2023² sont représentées ci-après :

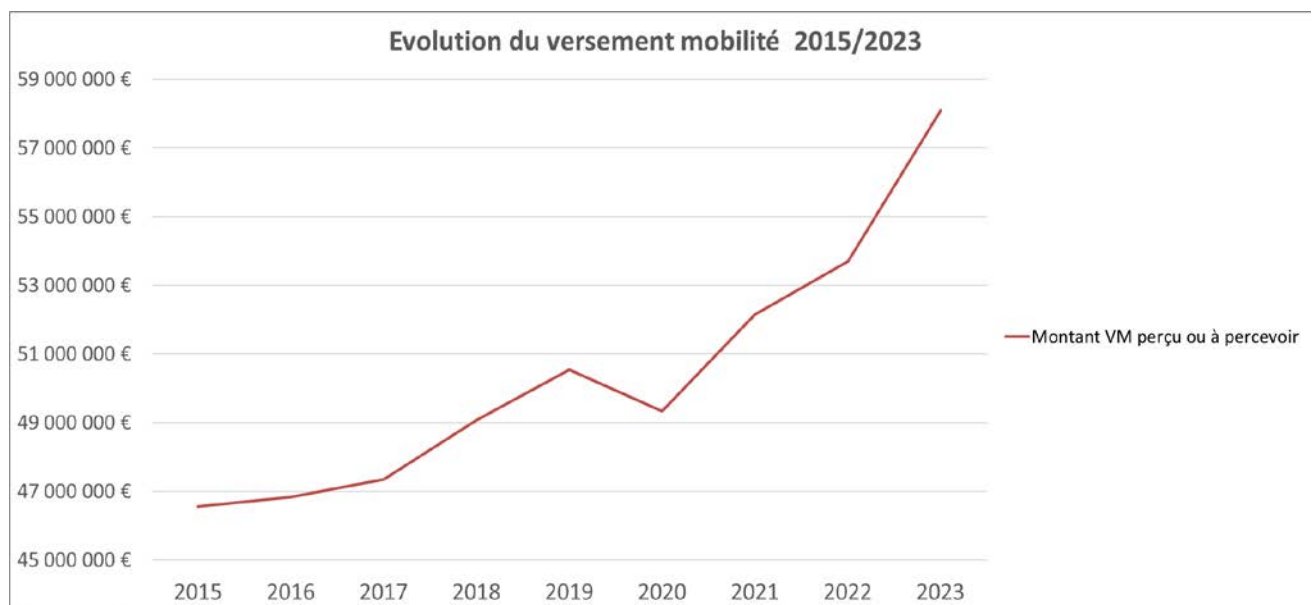


Figure 1 : évolution du VM sur la période 2015/2023

Ainsi, il ressort :

- une reprise du dynamisme du VM sur la période post COVID-19 ;
- une augmentation importante du VM sur 2023 au regard d'une inflation conséquente qui a conduit à accroître l'assiette de la taxe (masse salariale).

De plus, au vu des estimations de l'inflation à compter de l'année 2024, l'évolution annuelle du versement mobilité est estimée à 2,5%.

¹ Les montants repris ci-après sont libellés en € HT.

² A la date de rédaction du présent document, le VM pour le mois de décembre n'est pas connu

Soit un montant prévisionnel de versement mobilité pour l'année 2024 de **59 552 500 €**.

Par ailleurs, il est à noter que, suite au relèvement du seuil d'assujettissement au VM depuis le 1^{er} janvier 2016, un fond de compensation de l'Etat a été mis en œuvre pour un montant annuel de l'ordre de **190 000 €**, auquel s'ajoute une somme estimée à **12 000 €** au titre de la compensation de la Mutualité Sociale Agricole.

2) Les recettes reversées par le Délégué du réseau :

Le mécanisme financier établi au travers de la convention de délégation pour les années 2023/2029, signée le 11 juillet 2022 avec la société KEOLIS HAINAUT VALENCIENNOIS (KHV), a fait l'objet d'une mise à jour au regard du précédent contrat.

Ainsi, la convention actuelle met un terme aux flux financiers liés aux subventions du transport scolaire et à la compensation de l'abonnement « Pass & Go ».

Dès lors, le Délégué s'engage à reverser les recettes de trafic (issues de la vente de titres) et diverses (publicités, conventions, ...).

Les engagements de recettes pour les années 2024/2027 sont les suivants (avant indexation) :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes du trafic	5 496 161	5 659 764	5 742 556	5 857 090	5 952 050	6 030 041
Recettes diverses	336 975	350 615	365 711	385 701	406 692	428 837
Total des recettes	5 833 135	6 010 379	6 108 267	6 242 791	6 358 741	6 458 879

Figure 2 : Engagements de recettes du Délégué sur la période 2024/2027

Dès lors, l'engagement au titre des recettes de trafic est fixé pour l'année 2024 à 5 833 135 € (avant indexation), soit **6 008 129 €** (après indexation prévisionnelle de 3%).

3) Les recettes au titre du financement du transport scolaire :

Suite au désengagement, par délibération du 13 avril 2016, du Conseil Départemental du Nord au titre du financement de la gratuité du transport des collégiens, le SIMOUV perçoit la part de dotation globale de fonctionnement relative au transport scolaire.

Compte tenu des transferts de compétences actés par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, une nouvelle convention a été mise en œuvre le 6 novembre 2019 entre le SIMOUV et le Conseil Régional Hauts-de-France afin notamment de forfaitiser les dotations globales de fonctionnement comme suit :

- **2 179 928 €** au titre du financement du transport scolaire des lycéens ;
- **1 146 967 €** pour le financement du transport scolaire des collégiens.

De plus, la Région assure le remboursement au SIMOUV du transport des élèves interurbains (qui effectuent des voyages entre deux ressorts territoriaux), estimé à 80 000 € annuels.

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France a fait état de sa participation au titre du financement du transport scolaire des lycéens pour l'année 2023, à savoir un montant de 1 121 265,70 €.

Il est donc proposé de maintenir cette participation de la Région Hauts-de-France pour les prochains exercices.

4) La contribution des deux Communautés d'Agglomération membres :

En 2023, le montant global de contribution s'élevait à 14 500 000 €, décomposé comme suit :

- 8 000 000 € au titre du transfert des compétences en fonctionnement ;
- 6 500 000 € au titre d'une subvention d'investissement.

Toutefois, l'exécution budgétaire pour l'exercice 2023 a démontré une augmentation très importante de certains indices conduisant à des niveaux exceptionnels d'indexation des charges versées au Délégué.

Le tableau suivant reprend ainsi l'historique des indexations des charges d'exploitation du réseau sur la période 2016/2022 :

Evolution charges DSP	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contrat valeur 2015	55 114 617 €	53 512 630 €	53 395 685 €	52 571 617 €	49 702 849 €	51 841 100 €	52 059 366 €
Montant indexé	54 739 511,00 €	53 724 316,00 €	54 849 789,00 €	54 288 280,00 €	51 383 708,00 €	55 511 775,00 €	59 852 223,27 €
Montant de l'indexation	- 375 105,71 €	211 685,96 €	1 454 104,00 €	1 716 662,83 €	1 680 859,48 €	3 670 675,00 €	7 792 857,27 €
Taux d'indexation	-0,68%	0,40%	2,72%	3,27%	3,38%	7,08%	14,97%

Figure 3 : Indexation des charges d'exploitation du réseau sur la période 2016/2022

L'indexation pour la seule année 2022 représente une somme de 7 792 857,27 €, soit plus de 14% de la contribution financière forfaitaire annuelle du délégataire.

Dans ce cadre, au regard de cette indexation et de celle estimée pour 2023 (13,17%), les hypothèses sur la durée de l'actuelle convention ont été revues comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Taux d'indexation (base ROB 2023)	8,20%	9,70%	11,20%	12,70%	14,20%	15,70%	17,20%
Provision indexation (base ROB 2023)	4 879 140,00 €	5 444 536,88 €	6 249 531,13 €	7 114 381,69 €	7 995 380,56 €	8 934 447,81 €	9 591 733,79 €
Taux d'indexation (ROB 2024)	13,17%	14,67%	16,17%	17,67%	19,17%	20,67%	22,17%
Provision indexation (ROB 2024)	7 403 051,28 €	8 238 076,29 €	9 026 476,57 €	9 902 108,74 €	10 797 269,67 €	11 766 196,67 €	12 366 613,83 €
Complément d'indexation (ROB 2024)	2 523 911,28 €	2 793 539,41 €	2 776 945,44 €	2 787 727,05 €	2 801 889,11 €	2 831 748,86 €	2 774 880,04 €

Figure 4 : Hypothèses révisées de l'indexation des charges d'exploitation du réseau sur la durée de l'actuelle convention (période 2023/2029)

Au vu de ces impacts et en l'absence de marges de manœuvre pour le SIMOUV (sauf à réviser la gamme tarifaire), une contribution complémentaire des Communautés d'Agglomération membres en fonctionnement pour les années 2024 (+ 2,5 M€) et 2025 (+ 1 M€) est nécessaire.

Pour les années ultérieures, sous réserve d'une indexation maîtrisée et d'une offre de mobilité maintenue selon les termes de la convention conclu le 11 juillet 2022 avec KHV, il est proposé de fixer le montant de la contribution à 8 000 000 €.

B / Les charges de fonctionnement :

1) Les frais de fonctionnement du SIMOUV :

Les charges de structure sont estimées à environ **450 000 €** pour l'année 2024 et un taux annuel moyen de révision de 1% est pris en compte à partir de cette année.

Pour les charges de personnels et des élus, le montant est estimé à **900 000 €** pour l'année 2024. Cette estimation intègre ainsi le recrutement de deux agents contractuels (un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité au vu du changement de Délégué et un contrat de projet afin de mener la révision du SCoT et du PDU du Valenciennois) et le recrutement en cours d'un(e) Chargé(e) des Mobilités (cf : annexe n°9).

Un taux annuel moyen de revalorisation de 1% est pris en compte à partir de l'année 2024, lié à l'effet « glissement vieillissement technicité ».

2) Le crédit-bail au titre du matériel roulant de la seconde ligne du tramway :

Pour rappel, le financement des 9 rames de tramway de la seconde ligne a été opéré au travers d'un crédit-bail auprès de la société AUXIFIP.

Les échéances annuelles sont de **1 290 000 €**.

3) Le fonctionnement du réseau :

3.1 - La contribution aux charges d'exploitation du Délégué

Cette contribution correspond aux charges forfaitaires d'exploitation de KHV, Délégué du réseau depuis le 1^{er} janvier 2023 :

TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Composante fixe	24 202 556	23 653 377	23 843 727	23 691 951	23 982 364	23 429 460
+ Charges variables	23 151 736	23 423 897	23 538 477	23 783 421	24 076 176	23 538 724
+ charges de sous-traitance	8 801 648	8 745 092	8 656 895	8 848 413	8 865 488	8 812 663
Coût forfaitaire	56 155 939	55 822 366	56 039 099	56 323 785	56 924 028	55 780 847

Figure 5 : Charges forfaitaires prévisionnelles d'exploitation du réseau sur la période 2024/2029

Par ailleurs, au titre de la convention de délégation de service public, il appartient au Délégué d'assurer des niveaux de maintenance 4 et 5 qui relèvent habituellement du Délégué.

Ainsi, la contribution versée à KHV par le SIMOUV constitue une charge de fonctionnement, mais qui comprend des dépenses de maintenance relevant de la section d'investissement.

Après échanges avec le Trésor Public, il ressort la faisabilité comptable d'affecter ces dépenses de maintenance en investissement.

Dès lors, après déduction de cette quote-part d'investissements de la contribution financière forfaitaire, le montant à verser au Délégué pour l'année 2024 est estimé à 54 166 072,24 € hors indexation (valeur 2021).

Par ailleurs, comme indiqué ci-avant, les niveaux d'indexation font l'objet d'une révision conduisant à un complément de l'ordre 2,8 millions par an :

	2024	2025	2026	2027
Taux d'indexation (ROB 2024)	14,67%	16,17%	17,67%	19,17%
Provision indexation (ROB 2024)	8 238 076,29 €	9 026 476,57 €	9 902 108,74 €	10 797 269,67 €
Complément d'indexation (ROB 2024)	2 793 539,41 €	2 776 945,44 €	2 787 727,05 €	2 801 889,11 €

Il est à noter que la projection budgétaire pour l'année 2024 intègre un complément d'indexation de 1,9 M € au regard du solde estimé d'indexation de 2023 à verser au délégué.

3.2 - L'intégration tarifaire sur le réseau TER

Ces dépenses intègrent l'ensemble des engagements pris par le SIMOUV avec la Région Hauts-de-France et SNCF Mobilités dans le cadre de l'intégration du réseau TER inclus dans le ressort territorial du SIMOUV.

Pour rappel, la Région Hauts-de-France finance 50% du coût de cette intégration, excepté pour l'abonnement « Pass & Go » financé à hauteur de 30%.

Compte tenu du dynamisme de l'intégration tarifaire avec la Région issu du dernier dénombrement opéré, le montant est estimé à **700 543,08 €** à compter de l'année 2024 (avec prise en compte d'un taux annuel moyen de révision de 2%).

3.3 Intégration tarifaire avec le réseau interurbain régional « Arc-en-Ciel »

Par délibération du 9 septembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la convention avec la Région Hauts-de-France relative au financement des lignes interurbaines pénétrantes dans le ressort territorial du SIMOUV.

Pour rappel, ces lignes sont décomposées en trois périmètres (2, 3 et 4) et permettent à la clientèle interurbaine de se rendre dans le périmètre du Syndicat, optimisant ainsi le service de mobilité offert par ce dernier.

Sur la base de l'exercice 2023, il est proposé d'inscrire un montant de **438 600 €** à compter de l'année 2024.

Ce montant sera ajusté annuellement par application d'un taux moyen de révision de 2%.

4) Les frais financiers :

Les frais financiers intègrent le remboursement en intérêt des emprunts.

A ces annuités, devront s'ajouter la prime de couverture (62 800 €) du contrat de 15 900 000 € conclu avec le Crédit agricole, ainsi que le remboursement de deux lignes de trésorerie contractées en octobre et novembre 2023 afin de couvrir temporairement les

décalages entre les dépenses d'investissement et les subventions à intervenir (Communautés d'Agglomération membres et Europe).

Par ailleurs, au regard de la dégradation des taux de référence CMS et de la nette augmentation du taux du livret A au cours de l'année 2023 (fixé à 3% depuis le 1^{er} février 2023), l'impact budgétaire est estimé à 193 708,33 € pour l'année 2024.

Le montant des intérêts (hors prime de CAP) est ainsi estimé pour l'année 2024 à **6 887 023,55€** (cf : annexes n°3 et n°4).

5) Les charges exceptionnelles

Elles correspondent aux remboursements du versement mobilité des entreprises qui transportent ou logent leur personnel, pour montant annuel estimé à **30 000 €**.

C / Les dépenses et recettes d'investissement :

1) Les dépenses d'investissements :

Ces dépenses sont liées d'une part à l'amortissement de la dette (**4 203 627,55 €** pour l'année 2024) et d'autre part au Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) sur la période 2024/2027, détaillé au travers des annexes n°5 et n°6 de la présente note.

En synthèse, le PPI 2024/2027 comprend notamment les catégories de dépenses suivantes :

➤ Les engagements pris au titre de la convention de délégation du 11 juillet 2022 et les investissements structurels : renouvellement du système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs et de la Gestion Technique Centralisée, sécurisation des dépôts du réseau, renouvellement de la vidéosurveillance de la ligne T2 en station et à bord des rames, ... ;

➤ Le renouvellement partiel du parc roulant bus conformément à l'autorisation de programme votée le 20 octobre 2021 pour un montant annuel de **2 600 000 €** (hors reprises des crédits de paiement non consommés) ;

➤ Les investissements au titre du PDU et du SCoT du Valenciennois (mise en place d'aires de covoiturage, d'un pôle d'échanges, réfection des pistes cyclables le long de la première ligne de tramway, ...) ainsi que les procédures de révision de ces documents votées le 13 décembre 2022.

Dans ce cadre, l'état des autorisations de programme et crédits de paiement au 1^{er} décembre 2023 est détaillé en annexe n°7.

2) Les recettes d'investissements :

Les recettes d'investissements pour l'année 2024 intègrent les subventions sollicitées auprès des deux Communautés d'Agglomération membres.

Dans ce cadre, conformément aux échanges menés en 2023 avec ces dernières, un accompagnement exceptionnel de 8 000 000 € pour l'année 2024 a été acté.

A compter de l'année 2025, la subvention serait ramenée à 2 500 000 € pour chaque membre au vu tenu de marges de manœuvre qui seraient retrouvées par le SIMOUV.

Les projections budgétaires du Syndicat pour la période 2024/2027 sont synthétisées au travers de l'annexe n°8.

ANNEXES A LA PRESENTE NOTE

ANNEXE 1 : Etat des contentieux au 1^{er} décembre 2023.

ANNEXE 2 : Rétrospective des dépenses et des recettes de fonctionnement (2019/2023).

ANNEXE 3 : Etat de la dette au 1^{er} janvier 2024.

ANNEXE 4 : Evolution de la dette sur la période 2024/2028.

ANNEXE 5 : Note explicative du PPI sur la période 2024/2027.

ANNEXE 6 : Synthèse du PPI sur la période 2024/2027.

ANNEXE 7 : Etat des AP/CP votés par le SIMOUV au 1^{er} décembre 2023.

ANNEXE 8 : Projections budgétaires du Syndicat pour la période 2024/2027.

ANNEXE 9 : Evolution des effectifs pour l'année 2024.

ANNEXE 1 : ETAT DES CONTENTIEUX AU 1^{ER} DECEMBRE 2023

A ce jour, les dossiers suivants sont pendants devant la juridiction administrative :

1) SIMOUV c / EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS NORD EST/ EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS / ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD

Dans le cadre du décompte général et définitif des travaux portant sur la réalisation des voiries, des réseaux divers et des ouvrages d'art (secteurs extérieurs) au titre de la seconde ligne de tramway (ligne T2), le groupement EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS NORD EST/ EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS/ ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD, représenté par son mandataire EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS NORD EST, a établi le 2 août 2021 un pourvoi par-devant le Conseil d'Etat suite à l'arrêt rendu par la Cour Administrative Appel (CAA) de Douai le 1^{er} juin 2021.

Au travers d'un arrêt rendu le 19 mai 2022, le Conseil d'Etat a décidé d'annuler partiellement la décision de la CAA de Douai et renvoyé l'affaire devant cette dernière.

Dans le cadre de cette reprise d'instance, le Groupement a procédé à une actualisation de ses demandes et sollicite désormais la condamnation du SIMOUV au versement de la somme globale de 2 851 922,18 € (intérêts moratoires compris, arrêtés provisoirement à la date du 1^{er} juillet 2023), soit un solde réclamé de 2 118 150,53 € au vu d'une somme de 733 771,65 € déjà versée le 15 mars 2023 en exécution du jugement rendu le 19 mars 2019 par le Tribunal administratif de Lille.

Sur le plan budgétaire, le solde de la provision au 1^{er} décembre 2023 est de 356 106,56 €, conduisant dès lors à inscrire sur l'exercice 2024 une provision complémentaire de 1 762 043,97 €.

2) SIMOUV c / GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE INEO RAIL (DECOMPTE GENERAL DES PRESTATIONS AU TITRE DE LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE T2)

Dans le cadre du décompte général et définitif des prestations de mise en œuvre du système d'anti-franchissement et du SAEIV de la ligne T2, le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) INEO RAIL a sollicité auprès du Tribunal Administratif de Lille la condamnation du SIMOUV au versement de la somme de 1 449 323,40 €.

Par jugement en date du 16 février 2021, la juridiction de première instance a condamné le Syndicat au paiement de la somme de de 143 045,82 €.

Le GIE INEO RAIL a formé appel de cette décision le 16 avril 2021 par-devant la Cour Administrative d'Appel de Douai et sollicité la condamnation du SIMOUV au versement d'une somme complémentaire de 1 324 609,02 €, assortie des intérêts moratoires à compter du 3 août 2015 (soit 2 145 389,73 € en arrétant ces derniers au 31 décembre 2023).

La Cour, par un arrêt en date du 21 février 2023, a décidé de rejeter cette demande et de confirmer le jugement de première instance.

La requérante a déposé successivement deux pourvois sommaires le 21 avril 2023 et le 21 juillet 2023 auprès du Conseil d'Etat, actuellement en phase d'admission, afin d'annuler cette décision.

Le budget primitif 2023 intègre une provision de 1 197 364,51 €.

Une mise à jour de cette provision devra être établie à l'issue de la position du Conseil d'Etat au titre de cette admission.

3) SIMOUV c / GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE INEO RAIL (DYSFONCTIONNEMENTS DU SYSTEME D'ANTI-FRANCHISSEMENT DES RAMES DU TRAMWAY VALENCIENNOIS)

Suite aux conclusions en date du 29 janvier 2021 au titre de l'expertise judiciaire portant sur les désordres liés aux dysfonctionnements du système d'anti-franchissement des rames du tramway Valenciennois et conformément à la délibération du Comité Syndical n°D2021_12_03 du 15 décembre 2021, un titre de recette a été émis à l'encontre du GIE INEO RAIL (concepteur et installateur du système) pour un montant de 5 352 540,45 € TTC.

Au travers d'une requête déposée par-devant le Tribunal Administratif de Lille le 14 février 2022, le GIE INEO RAIL sollicite l'annulation du titre susmentionné et la condamnation du SIMOUV au paiement de la somme de 8 000 € au titre des dépens.

Le SIMOUV a déposé un troisième mémoire en défense dans cette affaire le 29 novembre 2023.

Le budget primitif pour l'exercice 2023 intègre une provision de 5 352 540,45 € au titre de ce litige.

4) SIMOUV c / SOCIETE INGEROP CONSEIL & INGENIERIE (DYSFONCTIONNEMENTS DU SYSTEME D'ANTI-FRANCHISSEMENT DES RAMES DU TRAMWAY VALENCIENNOIS)

Suite aux conclusions en date du 29 janvier 2021 au titre de l'expertise judiciaire portant sur les désordres liés aux dysfonctionnements du système d'anti-franchissement des rames du tramway Valenciennois et conformément à la délibération du Comité Syndical n°D2021_12_03 du 15 décembre 2021, un titre de recette a été émis à l'encontre de la société INGEROP CONSEIL & INGENIERIE (maître d'œuvre du programme de réalisation de la ligne T2) pour un montant de 5 798 585,50 € TTC.

Au travers d'une requête déposée par-devant le Tribunal Administratif de Lille le 10 février 2022, la société INGEROP CONSEIL & INGENIERIE sollicite l'annulation du titre susmentionné et la condamnation du SIMOUV au paiement de la somme de 5 000 € au titre des dépens.

Le mémoire en défense du SIMOUV a été déposé le 9 décembre 2022 auprès de la Juridiction.

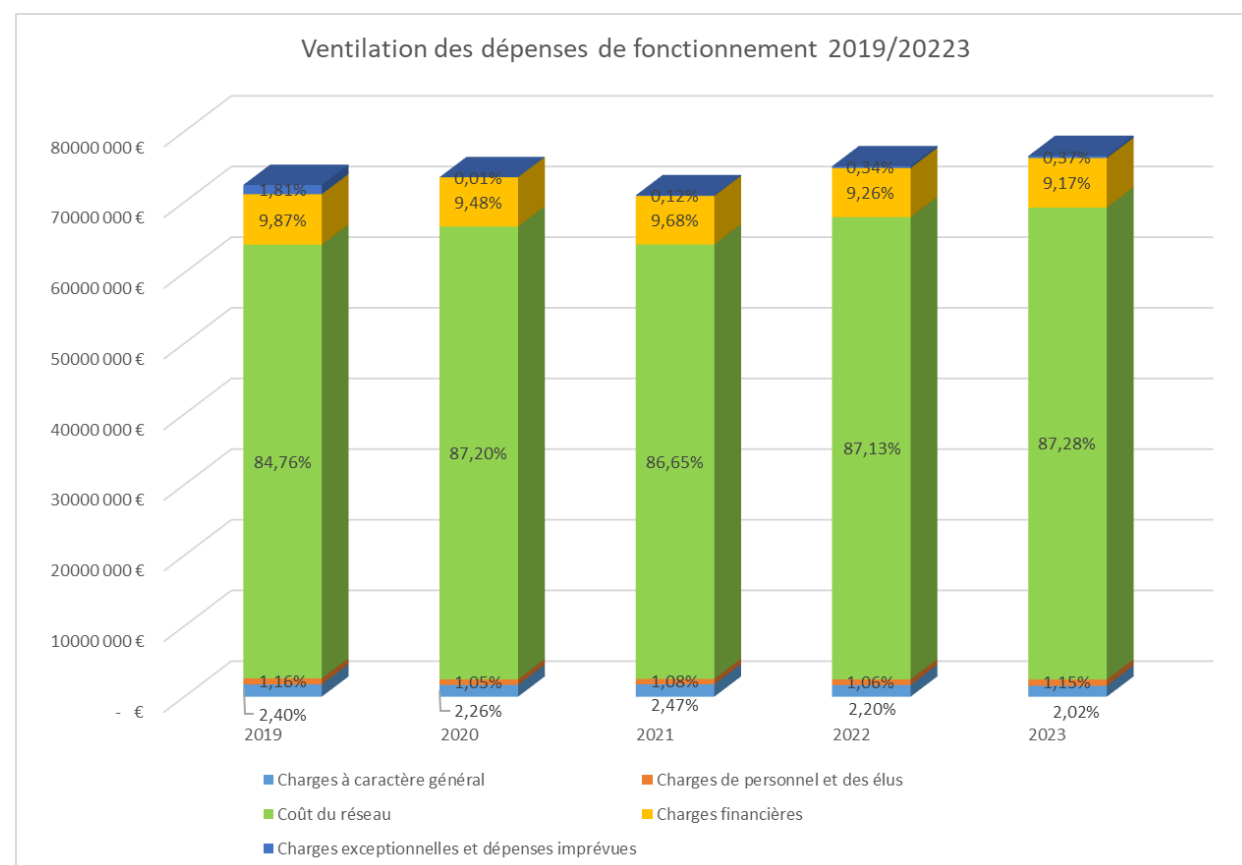
Le budget primitif pour l'exercice 2023 intègre une provision de 5 798 585,50 € au titre de ce litige.

Annexe 2 : Rétrospective des dépenses et recettes de fonctionnement 2019/2023

EVOLUTION DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2019/2023 ¹ - DEPENSES REELLES

	2019	Variation 2018/2019	2020	Variation 2019/2020	2021	Variation 2020/2021	2022	Variation 2021/2022	2023	Variation 2022/2023
Dépenses réelles de fonctionnement	72 432 624 €	-0,98%	73 560 055 €	1,56%	70 955 260 €	-3,67%	75 065 055 €	5,47%	76 524 515 €	1,91%
Charges à caractère général	1 752 059 €	5,2%	1 661 793 €	-5,2%	1 755 779 €	5,4%	1 650 785 €	-6,4%	1 545 284 €	-6,8%
<i>dont crédit-bail au titre des tramways- T2</i>	1 287 052 €		1 287 052 €		1 287 052 €		1 287 052 €		1 287 052 €	
Part dans les DRF	2,42%		2,26%		2,47%		2,20%		2,02%	
Charges de personnel et des élus	840 577 €	-14,2%	774 781 €	-7,8%	764 353 €	-1,4%	797 677 €	4,2%	879 029 €	9,3%
Part dans les DRF	1,16%		1,05%		1,08%		1,06%		1,15%	
Coût du réseau (versement au délégataire, réseau AEC et TER)	61 381 507 €	0,1%	64 147 799 €	4,5%	61 480 450 €	-4,3%	65 407 893 €	6,0%	66 793 645 €	2,1%
<i>dont versement au délégataire du réseau (CFF, mimosa, scolaire, Pass&Go, interubains)</i>	60 510 606,62		63 235 596,63		61 286 639,82		64 172 724,26		65 463 707,89	
Part dans les DRF	84,74%		87,20%		86,65%		87,13%		87,28%	
Charges financières	7 148 873 €	-1,6%	6 970 682 €	-2,5%	6 868 361 €	-1,5%	6 950 842 €	1,2%	7 020 428 €	1,0%
Part dans les DRF	10%		9%		10%		9%		9%	
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	1 309 607 €	-31,3%	4 999 €	-99,6%	86 317 €	94,2%	257 858 €	66,5%	286 129 €	9,9%

¹ Les données présentées sont issues de l'addition des comptes administratifs pour 2019 à 2022. Au titre de l'année 2023, il s'agit d'une estimation sur la base de l'exécution budgétaire arrêtée au 1^{er} décembre 2023.



L'étude des dépenses réelles de la Section d'Exploitation permet de constater les éléments suivants :

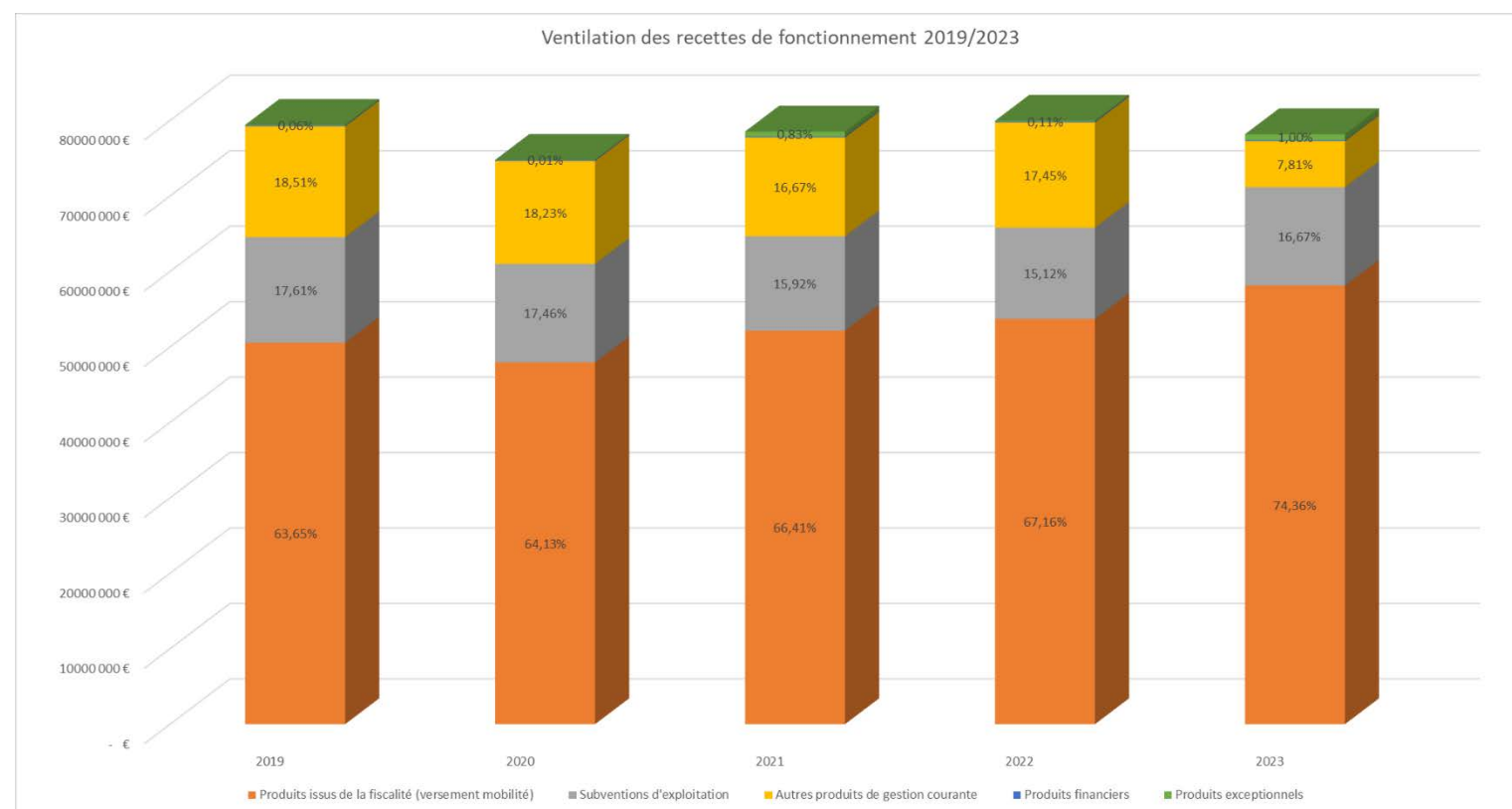
- Une augmentation des dépenses d'exploitation au vu notamment des nouvelles offres de services, de la mise en œuvre de la gratuité des moins 25 ans et des effets importants de l'indexation du contrat de délégation depuis 2021 ;
- La structure des dépenses réelles montre clairement la prédominance du coût du réseau qui représente plus de 85% **des dépenses de fonctionnement** ;
- Les **intérêts de la dette** arrivent ensuite avec environ **9% des dépenses** ;
- Le poids des intérêts des emprunts augmente car les emprunts capés et l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignation indexé sur le livret A ont vu leur taux augmenter ;
- **Les charges à caractère général intègrent le remboursement des loyers au titre du crédit-bail du matériel roulant (de l'ordre de 1 300 000 €).**
- **Les charges de personnel se situent dans une moyenne de 736 000 €** mais pèsent peu dans la structure des dépenses.

=> Les dépenses d'exploitation sont donc très dépendantes des charges liées au coût du réseau.

EVOLUTION DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2019/ 2023 ¹ - RECETTES REELLES

	2019	Variation 2018/2019	2020	Variation 2019/2020	2021	Variation 2020/2021	2022	Variation 2021/2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes réelles de fonctionnement	79 407 496 €	2,44%	74 767 054 €	-5,84%	78 532 240 €	5,04%	79 957 260 €	1,81%	78 147 915 €	-2,26%
Produits issus de la fiscalité (versement mobilité)	50 546 309 €	3,0%	47 945 353 €	-5,1%	52 154 702 €	8,8%	53 701 382 €	3,0%	58 100 000 €	8,2%
Part dans les RF	63,65%		64,13%		66,41%		67,16%		74,35%	
Subventions d'exploitation	13 985 314 €	3,0%	13 058 001 €	-6,6%	12 502 317 €	-4,3%	12 085 801 €	-3,3%	13 034 522 €	7,8%
dont participation des membres	9 000 000 €		8 000 000 €		8 000 000 €		8 000 000 €		8 000 000 €	
Part dans les RF	17,61%		17,46%		15,92%		15,12%		16,68%	
Autres produits de gestion courante	14 701 904 €	0,8%	13 629 286 €	-7,3%	13 094 387 €	-3,9%	13 953 825 €	6,6%	6 107 159 €	-56,2%
Part dans les RF	18,51%		18,23%		16,67%		17,45%		7,81%	
Produits financiers	125 123 €	0,0%	125 123 €	0,0%	125 123 €	0,0%	123 123 €	-1,6%	125 123 €	1,6%
Part dans les RF	0,15%		0,17%		0,16%		0,15%		0,16%	
Produits exceptionnels	48 847 €	-66,9%	9 291 €	-81,0%	655 711 €	6957,6%	91 130 €	-86,1%	781 112 €	757,1%

¹ Les données présentées sont issues de l'addition des comptes administratifs pour 2019 à 2022. Au titre de l'année 2023, il s'agit d'une estimation sur la base de l'exécution budgétaire arrêtée au 1^{er} décembre 2023.



L'étude des recettes d'exploitation amène les constats suivants :

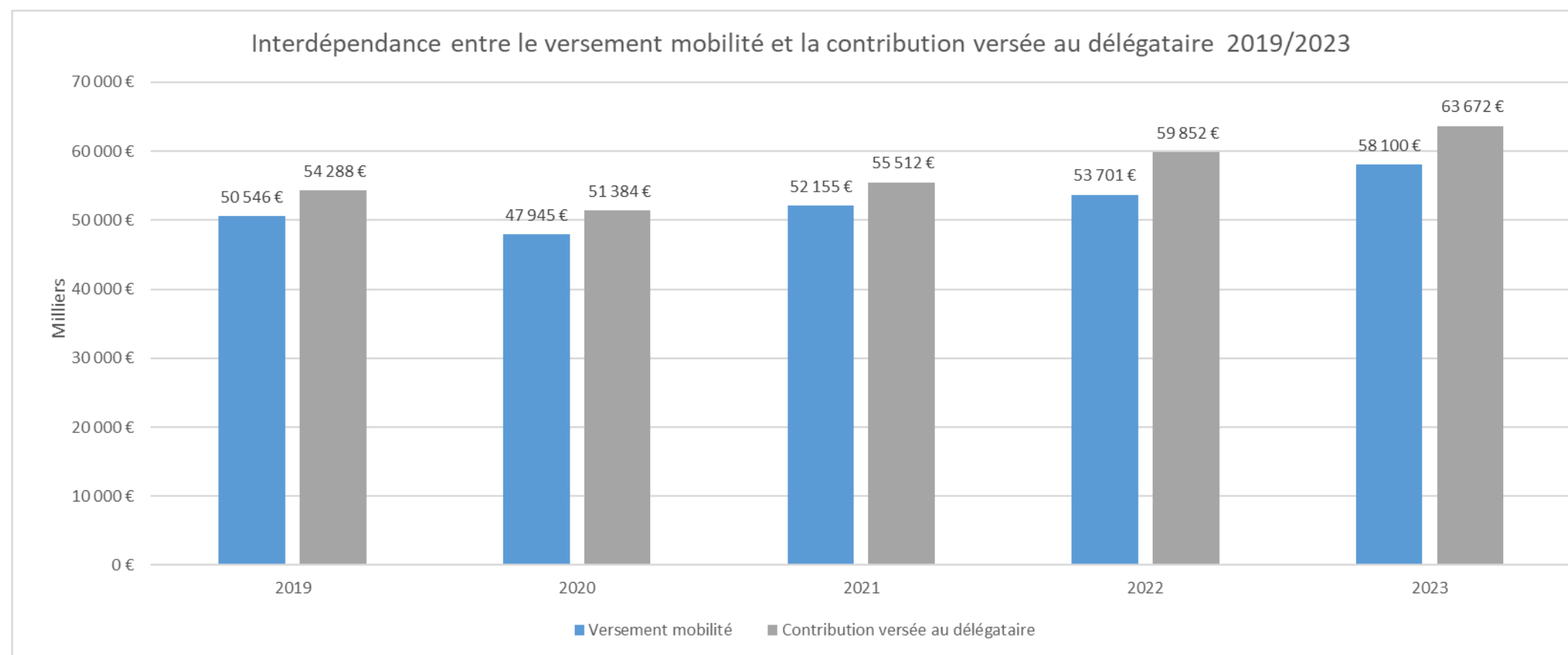
- Les **recettes du SIMOUV** sont essentiellement constituées du versement mobilité (taux maximum de 2%) et des participations des membres ;
- **Le versement mobilité représente ainsi plus de 74% des recettes** du SIMOUV ;
- **La stabilité** de la participation des membres à 8 millions € en dépit d'une augmentation du coût du réseau ;
- => **Les recettes d'exploitation, telles qu'elles sont structurées, sont relativement rigides et dépendent, pour leur plus grosse part, de facteurs instables et sur lesquels le SIMOUV n'a aucune prise** (liées à l'activité économique sur le territoire des deux Communautés d'agglomération membres).
- => Dans ce contexte, les participations des Communautés d'Agglomérations et la tarification pratiquée restent les seuls leviers possibles pour dynamiser les recettes.**

FOCUS SUR L'INTERDEPENDANCE ENTRE LE VERSEMENT MOBILITE ET LES CONTRIBUTIONS AU DELEGATAIRE

L'étude des dépenses et recettes d'exploitation permet de mettre en lumière un **phénomène très structurant du budget du SIMOUV** : la recette principale (*versement mobilité*) sert à financer la **dépense la plus importante** (*contributions au délégataire*).

De plus, le dynamisme du versement mobilité ne permet pas de compenser la hausse du coût du réseau.

Ce constat est parfaitement illustré au travers du graphique suivant :



CONCLUSION

Après une période d'amélioration des finances du Syndicat qui a permis le financement de la gratuité et le déploiement de nouveaux services de mobilité, le contexte économique (hausse énergétique notamment) dégrade la situation financière du SIMOUV.

A ce titre, en dépit d'un versement mobilité dynamique corrélée à l'inflation, les hausses des principaux indices (électricité, carburants,...) fragilisent l'équilibre budgétaire du Syndicat.

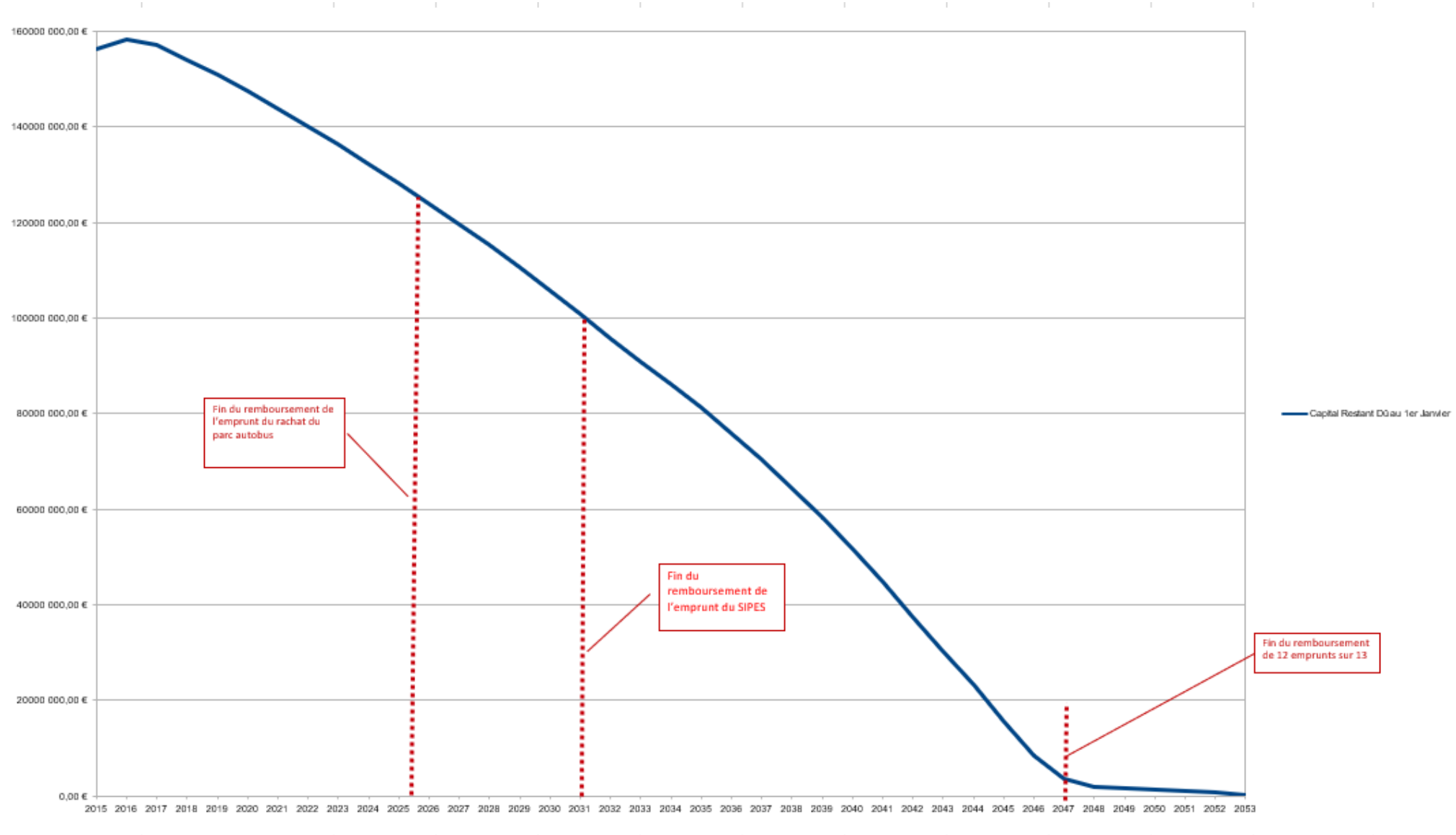
A ce titre, la situation sanitaire exceptionnelle de l'année 2020 rappelle cette fragilité et doit permettre au SIMOUV de définir d'autres leviers, en lien notamment avec le niveau de contribution des membres.

Annexe 3 : Etat de la Dette au 1^{er} janvier 2024

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2024, la dette¹ du SIMOUV est composée de 17 emprunts contractés auprès de 6 établissements de crédit.

Le profil d'extinction du capital de la dette est le suivant :



¹ Hors crédit-bail portant sur le financement des neuf dernières rames de tramway (Cf infra).

Ainsi, à la lecture du graphique ci-dessus, il ressort une certaine **linéarité dans l'extinction de la dette**.

La fin du **remboursement de l'emprunt portant sur le financement partiel du rachat du parc autobus** survenant **en 2025 (4,2 millions d'€)** et du **SIPES** intervenant **en 2029 (1 millions d'€)** est **anecdotique** au vu du montant total des encours (132,3 millions d'€ au 1^{er} janvier 2024) et conduit à rendre complexe la mobilisation de nouveaux emprunts à moyen terme (en dépit d'une amélioration importante de l'autofinancement depuis 2016).

La période **2042 – 2047** est celle qui **verra se terminer le plus d'emprunts**, s'expliquant **pour les motifs suivants** :

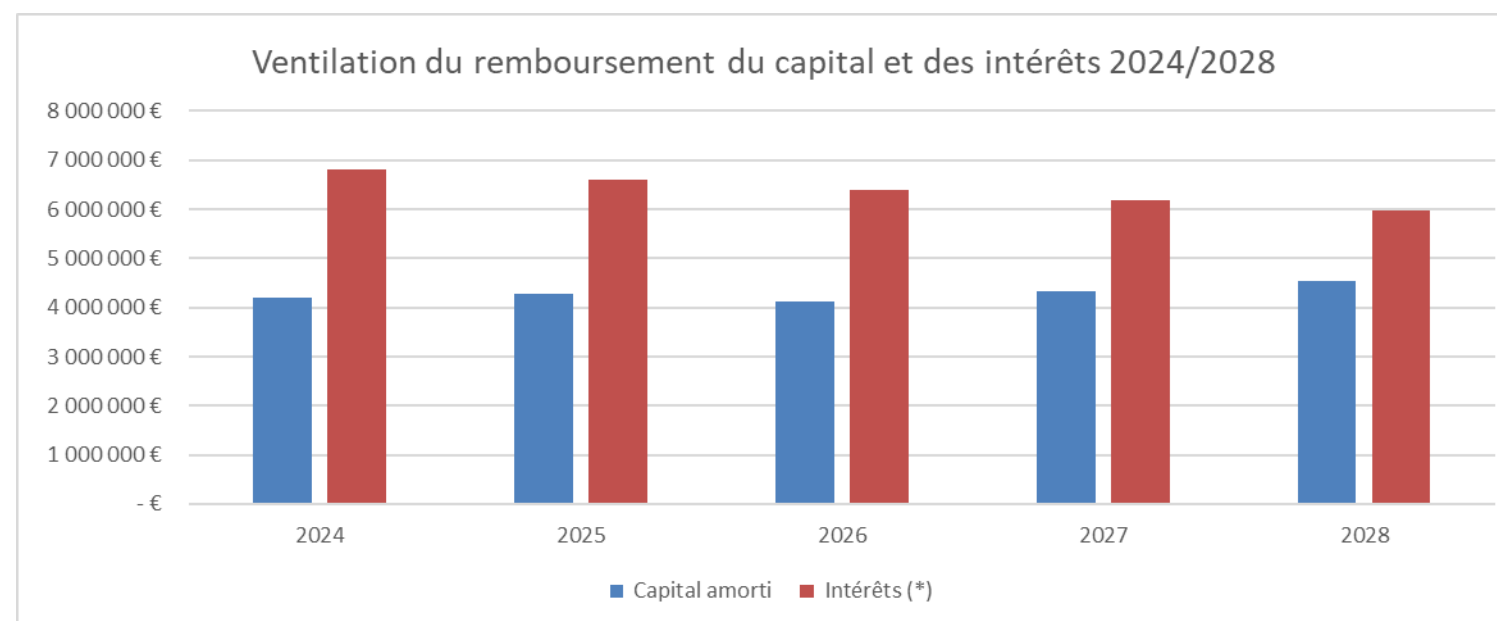
- **La dette actuelle** a été constituée de façon **relativement récente** et sur une période rapprochée (*entre 2004 et 2007*) pour financer les travaux de la première ligne de tramway ;
- **Un lissage visant à rallonger la durée d'amortissement** (*et ainsi alléger la charge annuelle de la dette*) a été opéré sur certains prêts.

A l'issue de cette période, seul un emprunt contracté en 2013 pour le financement de la seconde ligne de tramway auprès de la Caisse des Dépôts restera à rembourser à horizon 2053 (10,26M€ restants à rembourser au 1^{er} janvier 2024).

=> Le SIMOUV ne connaissant pas de sorties d'emprunts avant la période 2042 – 2047, il paraît très difficile de mobiliser de nouveaux prêts pour des montants élevés sur la période à venir. Une telle décision aurait pour effet immédiat d'alourdir à nouveau l'encours de dette existant (132,3 Millions d'euros au 1^{er} janvier 2024).

CHARGE DE LA DETTE PREVUE SUR LA PERIODE 2024 – 2028

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts (*)	Echéances à payer au cours de l'exercice	CRD fin d'exercice
2024	132 305 077,14 €	4 203 627,55 €	6 804 223,55 €	11 007 851,10 €	128 101 449,59 €
2025	128 101 449,59 €	4 279 591,71 €	6 600 587,31 €	10 880 179,02 €	123 821 857,88 €
2026	123 821 857,88 €	4 131 278,15 €	6 388 076,84 €	10 519 354,99 €	119 690 579,92 €
2027	119 690 579,92 €	4 335 844,83 €	6 182 736,99 €	10 518 581,82 €	115 354 735,09 €
2028	115 354 735,09 €	4 551 532,60 €	5 963 066,65 €	10 514 599,25 €	110 803 202,49 €



(*) Intérêts calculés, pour les taux variables, sur la base des taux les plus élevés.

L'analyse de la charge de la dette sur la période 2024/2028 fait ressortir les éléments suivants :

- Les **échéances à payer** au cours de l'exercice sont **stables** (moyenne annuelle de **10.7 Millions d'euros**) ;

- Depuis fin 2022, trois emprunts à taux variable ont vu leur taux d'intérêt augmenté suite à la forte évolution des taux de CMS de court terme (impact budgétaire de 94 940,6€);

- A ce jour, les premières analyses font état du maintien de ces taux dégradés. Il est toutefois à noter que ces emprunts sont plafonnés.

- Un emprunt est indexé au regard du taux du livret A conduisant à l'application d'un taux de 4% (impact budgétaire de 98 767,73€) ;

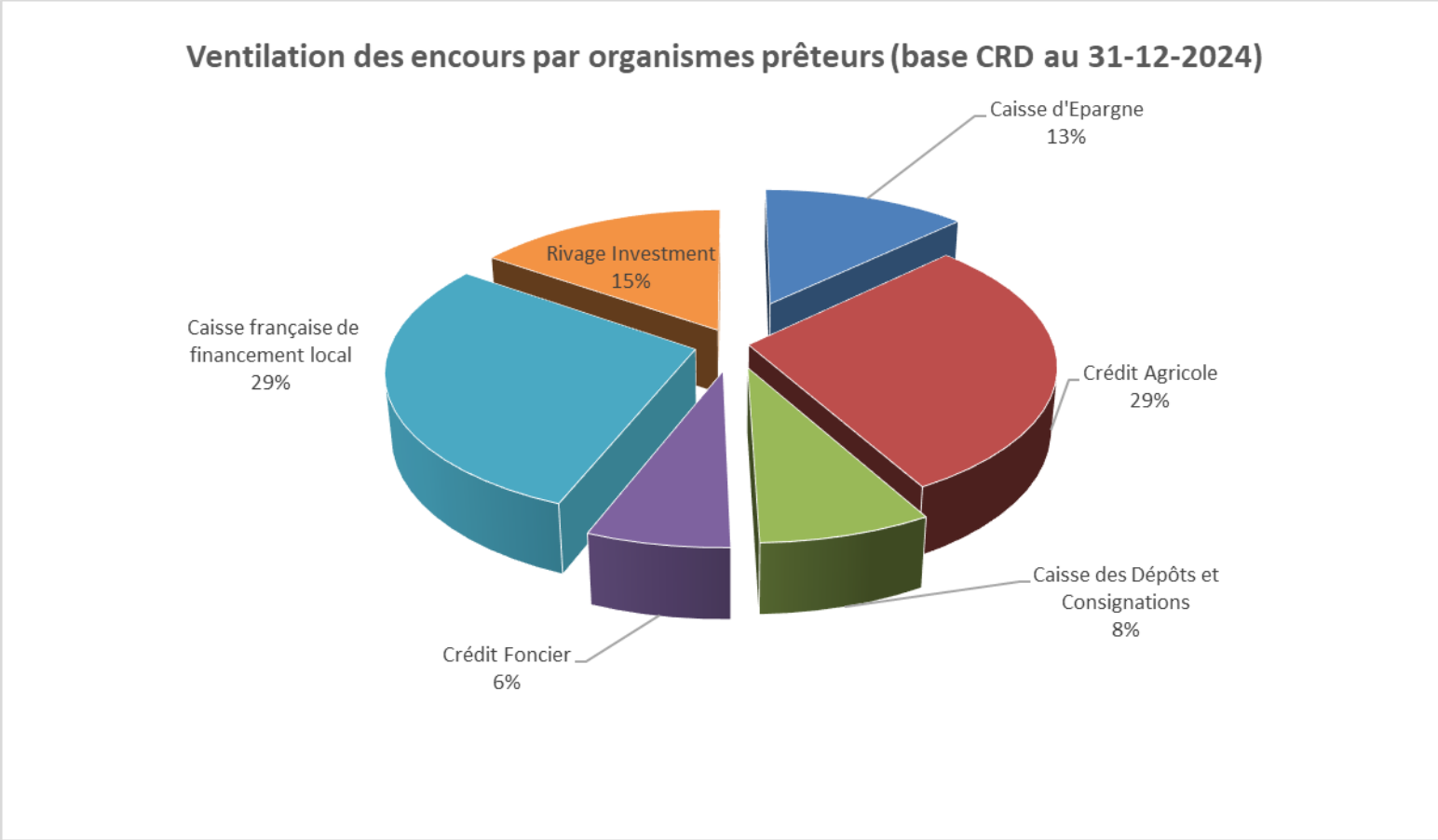
- Le dernier emprunt de Dexia a été renégocié le 9 février 2023 afin de figer le taux 5,23 % ;

=> La traduction budgétaire du contexte financier actuel est qu'à l'avenir les dépenses de fonctionnement seront augmentées (de l'ordre de 200 K€ an) et les dépenses d'investissement seront alourdies par la montée en puissance progressive du remboursement en capital.

=>Il conviendra donc de veiller à ce que l'Épargne Brute augmente elle aussi progressivement de façon à couvrir cette augmentation du remboursement en capital.

ANALYSE DE L'ENCOURS PAR PRÊTEUR

La répartition de l'encours par prêteur est la suivante :



Au regard de ces informations, les constats suivants peuvent être établis :

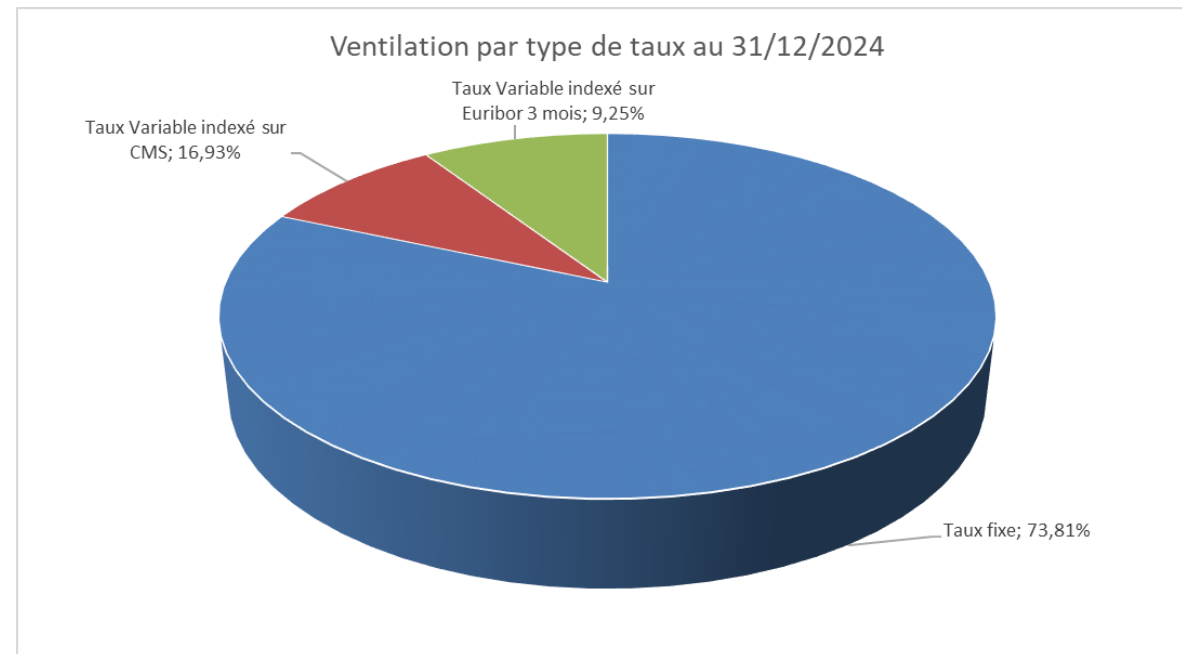
- **CFFL/ Rivage Investment est le prêteur principal du SIMOUV** avec 44% de l'encours ;
- Le **Crédit Agricole** et la **Caisse d'Épargne** se partagent un peu plus de **42% de l'encours** ;
- La **Caisse des Dépôts** et le **Crédit Foncier** ne pèsent respectivement que pour **8% et 6 %**.

ANALYSE DE L'ENCOURS PAR TYPE DE TAUX

En 2023, le prêt n°MPH283424EUR a été renégocié afin de fixer sans indemnité pour le Syndicat, le taux d'intérêt au taux plancher de 5,23%. Ce dernier a été transféré à Rivage Investment.

L'étude de l'encours par type de taux donne ainsi les informations suivantes :

	Taux Fixe	Taux Variable indexé sur CMS	Taux Variable indexé sur Euribor
Au 31 décembre 2024	104 477 889,98 €	11 770 123,33 €	11 853 436,28 €



L'analyse des différents types de taux composant l'encours est la suivante au 31/12/2024 :

- **73,81 % de l'encours** est aujourd'hui à **Taux Fixe** (classé 1A sur la charte Gissler) et est **donc sécurisé** ;
- **16,93% de l'encours** est composé d'emprunts dits « **de pente** », dont le taux dépend d'un différentiel entre un taux long et un taux court (CMS 20 ans et CMS 2 ans par exemple) ;
- Les **9,25%** restant sont **indexés sur l'Euribor 3 mois** (indice fortement lié à la politique de taux de la BCE).

ANALYSE DES TAUX VARIABLES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

A / EVOLUTION DES INDICES CMS

La majeure partie des emprunts à taux variable est basée sur un écart entre deux index. On les appelle communément des emprunts « de pente » du fait du différentiel sur lequel ils se basent.

Dans le cas du SIMOUV, ces emprunts sont **indexés sur des indices CMS de court et long terme**.

Les CMS (**Constant Maturity Swap**) sont des index usuels sur les marchés de taux résultant de l'écart entre taux fixes et taux variable (*indexés sur l'Euribor*) sur une période donnée (*1 an, 2 ans, 5 ans, 10 ans...*). Leur simplicité fait de ces derniers un index de référence, notamment pour la cotation des taux fixes.

3 emprunts sont actuellement concernés par ces indices.

Le calcul du taux est issu du résultat de la **comparaison entre taux à long terme d'une part et taux à court terme d'autre part** : « CMS 20 ans – CMS 2 ans » devant être supérieur ou égal à 0,20%.

L'idée générale étant que, **pour avoir le taux le plus avantageux, le taux à long terme (CMS 20 ans) doit être largement supérieur au taux de court terme (CMS 2 ans)**.

Au vu de la conjoncture actuelle, les taux de court terme ont connu une très forte augmentation depuis 2022, allant au-delà du taux de long terme.

Dès lors, les taux d'intérêt applicables sont dégradés pour ces emprunts, notamment au travers de l'application des taux capés (**5,90 % au lieu de 4,09%**) conduisant à un impact budgétaire de **94 940,60€**

Parallèlement, il est à noter que ces emprunts passeront à taux fixe entre 2029 et 2033.

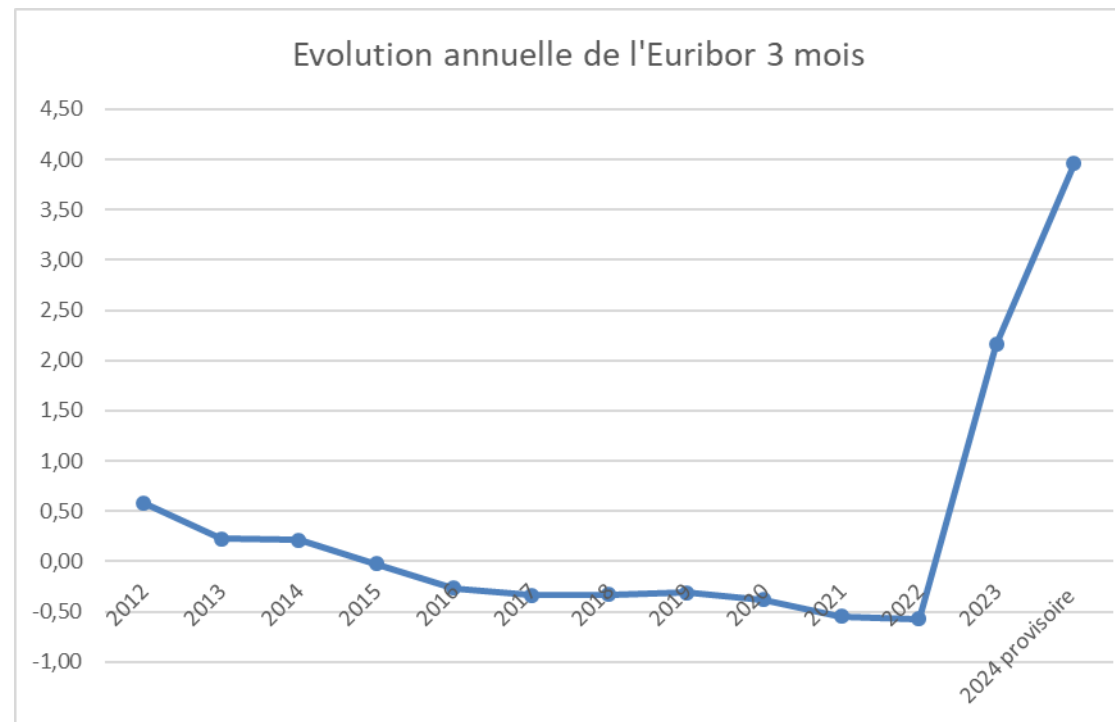
B/ EVOLUTION DE L'EURIBOR 3 MOIS

L'autre index utilisé pour le calcul des taux variables du SIMOUV est l'**EURIBOR 3 mois (EURo Inter Bank Offered Rate ou Taux Interbancaire Offert en Euros)**.

Il est défini comme le **taux moyen auquel un échantillon de 43 grandes banques établies en Europe prête en blanc** (*c'est-à-dire sans que le prêt ne soit gagé par des titres*) à d'autres grandes banques.

Ces échanges interbancaires sont donc **fortement liés à la politique de la Banque Centrale Européenne (BCE)**, auprès de laquelle s'approvisionnent en liquidités les établissements financiers => les banques empruntent de l'argent à la BCE pour le prêter à d'autres établissements ou pour se refinancer.

A ce jour, compte tenu la situation économique, la BCE a fortement relevé ses taux directeurs de sorte que l'Euribor 3 mois a suivi la tendance suivante :



Un emprunt est aujourd'hui indexé sur l'évolution de l'EURIBOR 3 mois.

Cet index sert à **fixer une limite pour laquelle un changement de taux s'opère**. La barrière posée lors de l'établissement du contrat s'avère être **relativement haute** (5,20%).

Si l'EURIBOR 3 mois est **en dessous de cette limite**, alors un **taux fixé à l'avance s'appliquera** (4,98%). Dans le cas contraire, une majoration du taux sera observée *soit* 5.90 %

=> Au vu de l'évolution de l'EURIBOR 3 mois, une augmentation du taux appliqué reste peu probable dans les années à venir mais cet indice doit être surveillé. Il est par ailleurs à noter que l'emprunt concerné passera définitivement à un taux fixe de 5,65% à compter de 2033.

Crédit-bail relatif à l'acquisition des neuf dernières rames de tramway

Pour financer l'acquisition des neuf dernières rames de tramway (19 665 000€), le Comité Syndical réuni le 13 octobre 2010 a approuvé le marché portant sur le financement par crédit-bail avec la société AUXIFIP.

Les modalités financières sont les suivantes :

- ✓ 1^{ère} tranche relative au financement des dites rames sur une durée de 28 ans et un taux de 4,60%, soit un montant total de redevances à verser de **36 005 350 €** ;
- ✓ 2^{ième} tranche portant sur le financement des intérêts intercalaires, sur une durée de 28 ans et un taux de 2.85%, soit un montant total de redevances de **32 109 €** ;
- ✓ Redevance annuelle de 1 287 052,12 €.

Les projections pour les années 2024/2028 sont les suivantes :

Tranche 1					
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts (*)	Echéances à payer au cours de l'exercice	CRD fin d'exercice
2024	15 108 377,59 €	601 191,74 €	684 713,63 €	1 285 905,36 €	14 507 185,85 €
2025	14 507 185,85 €	629 327,27 €	656 578,09 €	1 285 905,36 €	13 877 858,58 €
2026	13 877 858,58 €	658 779,54 €	627 125,83 €	1 285 905,36 €	13 219 079,05 €
2027	13 219 079,05 €	689 610,15 €	596 295,21 €	1 285 905,36 €	12 529 468,89 €
2028	12 529 468,89 €	721 883,63 €	564 021,73 €	1 285 905,36 €	11 807 585,26 €
Tranche 2					
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts (*)	Echéances à payer au cours de l'exercice	CRD fin d'exercice
2024	15 408,22 €	715,22 €	431,54 €	1 146,76 €	14 693,00 €
2025	14 693,00 €	735,82 €	410,93 €	1 146,76 €	13 957,17 €
2026	13 957,17 €	757,02 €	389,74 €	1 146,76 €	13 200,15 €
2027	13 200,15 €	778,83 €	367,93 €	1 146,76 €	12 421,32 €
2028	12 421,32 €	801,26 €	345,49 €	1 146,76 €	11 620,06 €

CONCLUSION

L'étude de la dette amène donc les conclusions suivantes :

- Le profil de remboursement est **relativement linéaire** et ne connaît **pas de sorties importantes d'annuités avant l'année 2042** ;
- Il est donc **impossible de bénéficier de « trous d'air »** que peuvent parfois représenter des sorties conséquentes d'emprunts au cours de la période étudiée **et ainsi de remobiliser de nouveaux prêts de même importance.**

=> Chaque nouvelle mobilisation massive d'emprunt aura donc pour effet direct l'alourdissement de l'encours.

=> Pour ces deux raisons, les marges de manœuvre de négociation vers des taux plus avantageux sont faibles.

- **Les index sur lesquels sont établis les prêts à taux variable** *basé sur les CMS* ainsi que sur le livret A sont aujourd'hui à des **niveaux peu avantageux** et conduisent à l'application de taux plus élevés même si ces derniers sont plafonnés.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

Annexe 4 : EVOLUTION DE LA DETTE DU SIMOUV

2024-2028

DETTE 2024

Montant de prêt octroyé	n° de contrat	Date de consolidation du prêt	Date du premier remboursement	Durée initiale	Durée résiduelle (en année)	Taux ou indice	Caractéristique du taux	Taux estimé au vu l'exercice 2023	Part capital	Part Intérêts	Montant annuité	Capital restant dû au 31-12-2024	Score GISSLER
CAISSE D'EPARGNE													
13 800 000 €	V021180	juin-04	juin-07	40 ans	21 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	322 085,49 €	595 108,24 €	917 193,73 €	10 146 924,59 €	Taux fixe
12 720 000 €	20 140 016 €	juin-05	juin-07	27 ans	8 ans	5,15%	Taux fixe	5,15%	595 362,03 €	306 129,49 €	901 491,52 €	5 569 806,24 €	Taux fixe
4 200 000 €	4 511 813 €	août-15	déc-15	10 ans	2 ans	1,78%	Taux fixe	1,78%	448 341,78 €	11 077,94 €	459 419,72 €	341 520,62 €	Taux fixe
1 000 000 €	7481956	nov-08	janv-09	20 ans	5 ans	6,56%	Taux Fixe	6,56%	62 825,54 €	23 129,73 €	85 955,27 €	294 666,37 €	Taux fixe
TOTAL CAISSE D'EPARGNE									1 428 614,84 €	935 445,40 €	2 364 060,24 €	16 352 917,82 €	
CREDIT FONCIER													
7 200 000 €	77800992Y	mai-06	oct-06	40 ans	22 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	142 254,26 €	247 549,18 €	389 803,44 €	5 382 296,84 €	Taux fixe
3 600 000 €	778992Y	mai-06	oct-07	40 ans	23 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% Sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 2/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	65 714,22 €	171 491,01 €	237 205,23 €	2 825 413,70 €	3B
TOTAL CREDIT FONCIER									207 968,48 €	419 040,19 €	627 008,67 €	8 207 710,54 €	
CREDIT AGRICOLE													
17 250 000 €	9914163417	oct-04	août-07	40 ans	21 ans	5,99%	Taux fixe	5,99%	194 691,49 €	935 448,19 €	1 130 139,68 €	15 237 767,98 €	Taux fixe
15 900 000 €	99144249301	oct-05	oct-07	40 ans	21 ans	Si Euribor 3 mois < ou = 5,20% alors 4,98% , si Euribor 3 mois est compris entre 5,20% et 5,90% alors Euribor 3 mois +0,00%, si Euribor 3 mois est > à 5,90% alors 5,90%.	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2033 puis taux fixe à 5,65%	4,98%	318 505,60 €	600 276,19 €	918 781,79 €	11 853 436,28 €	1B
9 000 000 €	99141634204	mai-06	sept-06	40 ans	22 ans	4,29%	Taux fixe	4,29%	184 070,18 €	289 052,50 €	473 122,68 €	6 622 163,13 €	Taux fixe
4 500 000 €	99142885529	juin-07	oct-07	40 ans	21 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	81 618,78 €	214 868,35 €	296 487,13 €	3 530 806,58 €	3B
TOTAL CREDIT AGRICOLE									778 886,05 €	2 039 645,23 €	2 818 531,28 €	37 244 173,97 €	
Caisse Française de financement local													
26 450 000 €	MON239593	juil-04	juil-07	40 ans	21 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	474 485,81 €	1 227 425,91 €	1 701 911,72 €	21 047 867,89 €	Taux fixe
13 800 000 €	MIN239581	juil-06	oct-06	40 ans	22 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	274 991,43 €	472 911,48 €	747 902,91 €	10 280 189,22 €	Taux fixe
6 900 000 €	MPH98383EUR	juin-07	oct-07	40 ans	23 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 01/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	125 148,80 €	329 464,80 €	454 613,60 €	5 413 903,05 €	3B
TOTAL Caisse Française de financement local									874 626,04 €	2 029 802,19 €	2 904 428,23 €	36 741 960,16 €	
Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment													
12 190 000 €	985152 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 9 juillet 2023	oct-05	juil-07	40 ans	23 ans	5,23%	Taux fixe	5,23%	223 859,99 €	513 017,76 €	736 877,75 €	9 507 549,88 €	Taux fixe
11 098 470 €	MIS283654-EUR1 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	juil-16	31 ans	23 ans	4,70%	Taux fixe	4,70%	223 859,95 €	461 029,36 €	684 889,31 €	9 507 550,10 €	Taux fixe
1 608 190 €	MIS283654EUR2 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	avr-17	13	7 ans	0,90%	Taux fixe	0,90%	123 706,92 €	6 791,51 €	130 498,43 €	618 534,64 €	Taux fixe
TOTAL Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment									571 426,86 €	980 838,63 €	1 552 265,49 €	19 633 634,62 €	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS													
13 000 000 €	1257942	oct-13	01/01/2014	40 ans	30 ans	Taux du livret A + 1%	Taux fixe	4,00%	342 105,28 €	399 451,91 €	741 557,19 €	9 921 052,48 €	A2
TOTAL CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS									342 105,28 €	399 451,91 €	741 557,19 €	9 921 052,48 €	
TOTAL									4 203 627,55 €	6 804 223,55 €	11 007 851,10 €	128 101 449,59 €	
PART ENCOURS TAUX FIXES											73,81%		
PART ENCOURS TAUX VARIABLES											26,19%		

DETTE 2025

Montant de prêt octroyé	n° de contrat	Date de consolidation du prêt	Date du premier remboursement	Durée initiale	Durée résiduelle (en année)	Taux ou indice	Caractéristique du taux	Taux estimé au vu l'exercice 2023	Part capital	Part Intérêts	Montant annuité	Capital restant dû au 31-12-2025	Score GISSLER
CAISSE D'EPARGNE													
13 800 000 €	V021180	juin-04	juin-07	40 ans	20 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	341 605,26 €	576 172,59 €	917 777,85 €	9 805 319,33 €	Taux fixe
12 720 000 €	20 140 016 €	juin-05	juin-07	27 ans	7 ans	5,15%	Taux fixe	5,15%	626 277,53 €	274 877,60 €	901 155,13 €	4 943 528,89 €	Taux fixe
4 200 000 €	4 511 813 €	août-15	déc-15	10 ans	1 an	1,78%	Taux fixe	1,78%	341 520,62 €	3 044,17 €	344 564,79 €	0,00 €	Taux fixe
1 000 000 €	7481956	nov-08	janv-09	20 ans	4 ans	6,56%	Taux Fixe	6,56%	66 890,35 €	19 064,91 €	85 955,26 €	227 776,03 €	Taux fixe
TOTAL CAISSE D'EPARGNE									1 376 293,76 €	873 159,27 €	2 249 453,03 €	14 976 624,25 €	
CREDIT FONCIER													
7 200 000 €	77800992Y	mai-06	oct-06	40 ans	21 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	149 475,95 €	240 327,49 €	389 803,44 €	5 232 820,89 €	Taux fixe
3 600 000 €	778992Y	mai-06	oct-07	40 ans	22 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% Sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 2/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	68 652,65 €	167 497,67 €	236 150,32 €	2 756 761,05 €	3B
TOTAL CREDIT FONCIER									218 128,60 €	407 825,16 €	625 953,76 €	7 989 581,94 €	
CREDIT AGRICOLE													
17 250 000 €	9914163417	oct-04	août-07	40 ans	20 ans	5,99%	Taux fixe	5,99%	214 902,96 €	925 647,15 €	1 140 550,11 €	15 022 865,02 €	Taux fixe
15 900 000 €	99144249301	oct-05	oct-07	40 ans	20 ans	Si Euribor 3 mois <= 5,20% alors 4,98% si Euribor 3 mois est compris entre 5,20% et 5,90% alors Euribor 3 mois +0,00%, si Euribor 3 mois est > à 5,90% alors 5,90%.	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2033 puis taux fixe à 5,65%	4,98%	334 731,98 €	584 114,72 €	918 846,70 €	11 518 704,30 €	1B
9 000 000 €	99141634204	mai-06	sept-06	40 ans	22 ans	4,29%	Taux fixe	4,29%	192 094,73 €	281 027,95 €	473 122,68 €	6 430 068,40 €	Taux fixe
4 500 000 €	99142885529	juin-07	oct-07	40 ans	20 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	85 776,87 €	209 304,81 €	295 081,68 €	3 445 029,71 €	3B
TOTAL CREDIT AGRICOLE									827 506,54 €	2 000 094,63 €	2 827 601,17 €	36 416 667,43 €	
Caisse Française de financement local													
26 450 000 €	MON239593	juil-04	juil-07	40 ans	20 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	502 362,68 €	1 199 549,04 €	1 701 911,72 €	20 545 505,21 €	Taux fixe
13 800 000 €	MIN239581	juil-06	oct-06	40 ans	21 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	287 434,27 €	458 999,25 €	746 433,52 €	9 992 754,95 €	Taux fixe
6 900 000 €	MPH98383EUR	juin-07	oct-07	40 ans	22 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 01/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	131 524,52 €	320 934,07 €	452 458,59 €	5 282 378,53 €	3B
TOTAL Caisse Française de financement local									921 321,47 €	1 979 482,36 €	2 900 803,83 €	35 820 638,69 €	
Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment													
12 190 000 €	985152 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 9 juillet 2023	oct-05	juil-07	40 ans	22 ans	5,23%	Taux fixe	5,23%	235 264,59 €	499 516,85 €	734 781,44 €	9 272 285,29 €	Taux fixe
11 098 470 €	MIS283654-EUR1 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	juil-16	31 ans	22 ans	4,70%	Taux fixe	4,70%	235 264,55 €	448 896,61 €	684 161,16 €	9 272 285,55 €	Taux fixe
1 608 190 €	MIS283654EUR2 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	avr-17	13	6 ans	0,90%	Taux fixe	0,90%	123 706,92 €	5 644,13 €	129 351,05 €	494 827,72 €	Taux fixe
TOTAL Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment									594 236,06 €	954 057,59 €	1 548 293,65 €	19 039 398,56 €	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS													
13 000 000 €	1257942	oct-13	01/01/2014	40 ans	29 ans	Taux du livret A + 1%	Taux fixe	4,00%	342 105,28 €	385 968,30 €	728 073,58 €	9 578 947,20 €	A2
TOTAL CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS									342 105,28 €	385 968,30 €	728 073,58 €	9 578 947,20 €	
TOTAL									4 279 591,71 €	6 600 587,31 €	10 880 179,02 €	123 821 858,07 €	
PART ENCOURS TAUX FIXES											73,69%		
PART ENCOURS TAUX VARIABLES											#NOM?		

DETTE 2026

Montant de prêt octroyé	n° de contrat	Date de consolidation du prêt	Date du premier remboursement	Durée initiale	Durée résiduelle (en année)	Taux ou indice	Caractéristique du taux	Taux estimé au vu l'exercice 2023	Part capital	Part Intérêts	Montant annuité	Capital restant dû au 31-12-2026	Score GISSLER
CAISSE D'EPARGNE													
13 800 000 €	V021180	juin-04	juin-07	40 ans	19 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	362 308,02 €	556 089,36 €	918 397,38 €	9 443 011,31 €	Taux fixe
12 720 000 €	20 140 016 €	juin-05	juin-07	27 ans	6 ans	5,15%	Taux fixe	5,15%	658 798,00 €	242 002,87 €	900 800,87 €	4 284 730,89 €	Taux fixe
1 000 000 €	7481956	nov-08	janv-09	20 ans	3 ans	6,56%	Taux Fixe	6,56%	71 218,15 €	14 737,11 €	85 955,26 €	156 557,88 €	Taux fixe
TOTAL CAISSE D'EPARGNE									1 092 324,17 €	812 829,34 €	1 905 153,51 €	13 884 300,08 €	
CREDIT FONCIER													
7 200 000 €	778009992Y	mai-06	oct-06	40 ans	20 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	156 334,98 €	233 468,84 €	389 803,82 €	5 076 485,91 €	Taux fixe
3 600 000 €	778992Y	mai-06	oct-07	40 ans	21 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% Sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 2/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	72 150,21 €	163 313,19 €	235 463,40 €	2 684 610,84 €	3B
TOTAL CREDIT FONCIER									228 485,19 €	396 782,03 €	625 267,22 €	7 761 096,75 €	
CREDIT AGRICOLE													
17 250 000 €	9914163417	oct-04	août-07	40 ans	19 ans	5,99%	Taux fixe	5,99%	237 212,67 €	904 562,18 €	1 141 774,85 €	14 785 652,35 €	Taux fixe
15 900 000 €	99144249301	oct-05	oct-07	40 ans	19 ans	Si Euribor 3 mois <= 5,20% alors 4,98% , si Euribor 3 mois est compris entre 5,20% et 5,90% alors Euribor 3 mois +0,00%, si Euribor 3 mois est > à 5,90% alors 5,90%.	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2033 puis taux fixe à 5,65%	4,98%	351 785,00 €	567 129,90 €	918 914,90 €	11 166 919,30 €	1B
9 000 000 €	99141634204	mai-06	sept-06	40 ans	21 ans	4,29%	Taux fixe	4,29%	200 469,12 €	272 653,56 €	473 122,68 €	6 229 599,28 €	Taux fixe
4 500 000 €	99142885529	juin-07	oct-07	40 ans	19 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	90 146,80 €	204 076,59 €	294 223,39 €	3 354 882,91 €	3B
TOTAL CREDIT AGRICOLE									879 613,59 €	1 948 422,23 €	2 828 035,82 €	35 537 053,84 €	
Caisse Française de financement local													
26 450 000 €	MON239593	juil-04	juil-07	40 ans	19 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	531 877,37 €	1 170 034,35 €	1 701 911,72 €	20 013 627,84 €	Taux fixe
13 800 000 €	MIN239581	juil-06	oct-06	40 ans	20 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	300 440,13 €	445 812,54 €	746 252,67 €	9 692 314,82 €	Taux fixe
6 900 000 €	MPH98383EUR	juin-07	oct-07	40 ans	21 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 01/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	138 225,06 €	312 917,42 €	451 142,48 €	5 144 153,47 €	3B
TOTAL Caisse Française de financement local									970 542,56 €	1 928 764,31 €	2 899 306,87 €	34 850 096,13 €	
TOTAL Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment													
12 190 000 €	985152 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 9 juillet 2023	oct-05	juil-07	40 ans	21 ans	5,23%	Taux fixe	5,23%	247 250,24 €	486 805,52 €	734 055,76 €	9 025 035,05 €	Taux fixe
11 098 470 €	MIS283654-EUR1 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	juil-16	31 ans	21 ans	4,70%	Taux fixe	4,70%	247 250,20 €	437 473,42 €	684 723,62 €	9 025 035,35 €	Taux fixe
1 608 190 €	MIS283654-EUR2 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	avr-17	13	5 ans	0,90%	Taux fixe	0,90%	123 706,92 €	4 515,30 €	128 222,22 €	371 120,80 €	Taux fixe
TOTAL Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment									618 207,36 €	928 794,24 €	1 547 001,60 €	18 421 191,20 €	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS													
13 000 000 €	1257942	oct-13	01/01/2014	40 ans	28 ans	Taux du livret A + 1%	Taux fixe	4,00%	342 105,28 €	372 484,69 €	714 589,97 €	9 236 841,92 €	A2
TOTAL CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS									342 105,28 €	372 484,69 €	714 589,97 €	9 236 841,92 €	
TOTAL									4 131 278,15 €	6 388 076,84 €	10 519 354,99 €	119 690 579,92 €	
PART ENCOURS TAUX FIXES											73,61%		
PART ENCOURS TAUX VARIABLES											26,39%		

DETTE 2027

Montant de prêt octroyé	n° de contrat	Date de consolidation du prêt	Date du premier remboursement	Durée initiale	Durée résiduelle (en année)	Taux ou indice	Caractéristique du taux	Taux estimé au vu l'exercice 2023	Part capital	Part Intérêts	Montant annuité	Capital restant dû au 31-12-2027	Score GISSLER
CAISSE D'EPARGNE													
13 800 000 €	V021180	juin-04	juin-07	40 ans	18 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	384 265,44 €	534 788,98 €	919 054,42 €	9 058 745,87 €	Taux fixe
12 720 000 €	20140016	juin-05	juin-07	27 ans	5 ans	5,15%	Taux fixe	5,15%	693 007,35 €	207 355,08 €	900 362,43 €	3 591 723,54 €	Taux fixe
1 000 000 €	7481956	nov-08	janv-09	20 ans	2 ans	6,56%	Taux Fixe	6,56%	75 825,97 €	10 129,29 €	85 955,26 €	80 731,91 €	Taux fixe
TOTAL CAISSE D'EPARGNE									1 153 098,76 €	752 273,35 €	1 905 372,11 €	12 731 201,32 €	
CREDIT FONCIER													
7 200 000 €	778009992Y	mai-06	oct-06	40 ans	19 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	163 508,75 €	233 468,84 €	396 977,59 €	4 912 977,16 €	Taux fixe
3 600 000 €	778992Y	mai-06	oct-07	40 ans	20 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% Sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 2/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	75 811,46 €	158 932,57 €	234 744,03 €	2 608 799,38 €	3B
TOTAL CREDIT FONCIER									239 320,21 €	392 401,41 €	631 721,62 €	7 521 776,54 €	
CREDIT AGRICOLE													
17 250 000 €	9914163417	oct-04	août-07	40 ans	18 ans	5,99%	Taux fixe	5,99%	261 838,39 €	889 676,70 €	1 151 515,09 €	14 523 813,96 €	Taux fixe
15 900 000 €	99144249301	oct-05	oct-07	40 ans	18 ans	Si Euribor 3 mois <= 5,20% alors 4,98% , si Euribor 3 mois est compris entre 5,20% et 5,90% alors Euribor 3 mois +0,00%, si Euribor 3 mois est > 5,90% alors 5,90%.	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2033 puis taux fixe à 5,65%	4,98%	369 706,82 €	549 279,79 €	918 986,61 €	10 797 212,48 €	1B
9 000 000 €	99141634204	mai-06	sept-06	40 ans	20 ans	4,29%	Taux fixe	4,29%	209 208,59 €	263 914,09 €	473 122,68 €	6 020 390,69 €	Taux fixe
4 500 000 €	99142885529	juin-07	oct-07	40 ans	18 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	94 739,36 €	198 582,00 €	293 321,36 €	3 260 143,55 €	3B
TOTAL CREDIT AGRICOLE									935 493,16 €	1 901 452,58 €	2 836 945,74 €	34 601 560,68 €	
Caisse Française de financement local													
26 450 000 €	MON239593	juil-04	juil-07	40 ans	18 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	563 126,11 €	1 138 785,61 €	1 701 911,72 €	19 450 501,73 €	Taux fixe
13 800 000 €	MIN239581	juil-06	oct-06	40 ans	19 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	314 034,50 €	432 029,16 €	746 063,66 €	9 378 280,32 €	Taux fixe
6 900 000 €	MPH98383EUR	juin-07	oct-07	40 ans	20 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 01/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	145 266,99 €	304 492,39 €	449 759,38 €	4 998 886,48 €	3B
TOTAL Caisse Française de financement local									1 022 427,60 €	1 875 307,16 €	2 897 734,76 €	33 827 668,53 €	
TOTAL Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment													
12 190 000 €	985152 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 9 juillet 2023	oct-05	juil-07	40 ans	20 ans	5,23%	Taux fixe	5,23%	259 846,47 €	473 446,63 €	733 293,10 €	8 765 188,58 €	Taux fixe
11 098 470 €	MIS283654-EUR1 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	juil-16	31 ans	20 ans	4,70%	Taux fixe	4,70%	259 846,43 €	425 468,30 €	685 314,73 €	8 765 188,92 €	Taux fixe
1 608 190 €	MIS283654EUR2 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	avr-17	13	4 ans	0,90%	Taux fixe	0,90%	123 706,92 €	3 386,48 €	127 093,40 €	247 413,88 €	Taux fixe
TOTAL Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment									643 399,82 €	902 301,41 €	1 545 701,23 €	17 777 791,38 €	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS													
13 000 000 €	1257942	oct-13	01/01/2014	40 ans	27 ans	Taux du livret A + 1%	Taux fixe	4,00%	342 105,28 €	359 001,08 €	701 106,36 €	8 894 736,64 €	A2
TOTAL CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS									342 105,28 €	359 001,08 €	701 106,36 €	8 894 736,64 €	
TOTAL									4 335 844,83 €	6 182 736,99 €	10 518 581,82 €	115 354 735,09 €	
PART ENCOURS TAUX FIXES											73,51%		
PART ENCOURS TAUX VARIABLES											26,49%		

DETTE 2028

Montant de prêt octroyé	n° de contrat	Date de consolidation du prêt	Date du premier remboursement	Durée initiale	Durée résiduelle (en année)	Taux ou indice	Caractéristique du taux	Taux estimé au vu l'exercice 2023	Part capital	Part Intérêts	Montant annuité	Capital restant dû au 31-12-2027	Score GISSLER
CAISSE D'EPARGNE													
13 800 000 €	V021180	juin-04	juin-07	40 ans	17 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	407 553,60 €	512 197,73 €	919 751,33 €	8 651 192,27 €	Taux fixe
12 720 000 €	20140016	juin-05	juin-07	27 ans	4 ans	5,15%	Taux fixe	5,15%	728 993,08 €	171 043,56 €	900 036,64 €	2 862 730,46 €	Taux fixe
1 000 000 €	7481956	nov-08	janv-09	20 ans	1 an	6,56%	Taux Fixe	6,56%	80 731,91 €	5 223,35 €	85 955,26 €	0,00 €	Taux fixe
TOTAL CAISSE D'EPARGNE									1 217 278,59 €	688 464,64 €	1 905 743,23 €	11 513 922,73 €	
CREDIT FONCIER													
7 200 000 €	778009992Y	mai-06	oct-06	40 ans	18 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	170 395,84 €	219 407,80 €	389 803,44 €	4 742 581,32 €	Taux fixe
3 600 000 €	778992Y	mai-06	oct-07	40 ans	19 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% Sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 2/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	79 297,51 €	155 180,46 €	234 477,97 €	2 529 501,87 €	3B
TOTAL CREDIT FONCIER									249 693,35 €	374 588,06 €	624 281,41 €	7 272 083,19 €	
CREDIT AGRICOLE													
17 250 000 €	9914163417	oct-04	août-07	40 ans	17 ans	5,99%	Taux fixe	5,99%	289 020,60 €	877 999,37 €	1 167 019,97 €	14 234 793,36 €	Taux fixe
15 900 000 €	99144249301	oct-05	oct-07	40 ans	17 ans	Si Euribor 3 mois <= 5,20% alors 4,98% , si Euribor 3 mois est compris entre 5,20% et 5,90% alors Euribor 3 mois +0,00%, si Euribor 3 mois est > à 5,90% alors 5,90%.	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2033 puis taux fixe à 5,65%	4,98%	388 541,66 €	530 520,28 €	919 061,94 €	10 408 670,82 €	1B
9 000 000 €	99141634204	mai-06	sept-06	40 ans	19 ans	4,29%	Taux fixe	4,29%	218 329,06 €	254 793,62 €	473 122,68 €	5 802 061,63 €	Taux fixe
4 500 000 €	99142885529	juin-07	oct-07	40 ans	17 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 1er juillet 2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	99 565,90 €	193 337,78 €	292 903,68 €	3 160 577,65 €	3B
TOTAL CREDIT AGRICOLE									995 457,22 €	1 856 651,05 €	2 852 108,27 €	33 606 103,46 €	
Caisse Française de financement local													
26 450 000 €	MON239593	juil-04	juil-07	40 ans	17 ans	5,75%	Taux fixe	5,75%	596 210,77 €	1 105 700,95 €	1 701 911,72 €	18 854 290,96 €	Taux fixe
13 800 000 €	MIN239581	juil-06	oct-06	40 ans	18 ans	4,45%	Taux fixe	4,45%	328 243,97 €	418 771,40 €	747 015,37 €	9 050 036,35 €	Taux fixe
6 900 000 €	MPH98383EUR	juin-07	oct-07	40 ans	19 ans	Si CMS 20 ans - CMS 2 ans ≥ 0,20% alors 4,09% sinon 5,90%	Taux variable jusqu'au 01/07/2029 puis taux fixe à 4,09%	5,90%	152 667,76 €	296 451,27 €	449 119,03 €	4 846 218,72 €	3B
TOTAL Caisse Française de financement local									1 077 122,50 €	1 820 923,62 €	2 898 046,12 €	32 750 546,03 €	
TOTAL Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment													
12 190 000 €	985152 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 9 juillet 2023	oct-05	juil-07	40 ans	19 ans	5,23%	Taux fixe	5,23%	273 084,39 €	460 670,79 €	733 755,18 €	8 492 104,19 €	Taux fixe
11 098 470 €	MIS283654-EUR1 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	juil-16	31 ans	19 ans	4,70%	Taux fixe	4,70%	273 084,35 €	413 987,17 €	687 071,52 €	8 492 104,57 €	Taux fixe
1 608 190 €	MIS283654EUR2 cédé par DEXIA à Rivage Investment le 5 décembre 2019	avr-16	avr-17	13	3 ans	0,90%	Taux fixe	0,90%	123 706,92 €	2 263,84 €	125 970,76 €	123 706,96 €	Taux fixe
TOTAL Société Secteur Public France C4 SPL représentée par Rivage Investment									669 875,66 €	876 921,80 €	1 546 797,46 €	17 107 915,72 €	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS													
13 000 000 €	1257942	oct-13	01/01/2014	40 ans	28 ans	Taux du livret A + 1%	Taux fixe	4,00%	342 105,28 €	345 517,48 €	687 622,76 €	8 552 631,36 €	A2
TOTAL CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS									342 105,28 €	345 517,48 €	687 622,76 €	8 552 631,36 €	
TOTAL									4 551 532,60 €	5 963 066,65 €	10 514 599,25 €	110 803 202,49 €	
PART ENCOURS TAUX FIXES											73,38%		
PART ENCOURS TAUX VARIABLES											26,62%		



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

Annexe 5 : Note explicative du programme pluriannuel d'investissements

Période 2024 à 2027

Préambule :

La présente note a pour objet de présenter le programme pluriannuel d'investissements du SIMOUV au titre de la période 2024/2027.

Il est précisé que les montants indiqués sont établis en € HT et estimés. Ces derniers seront actualisés au vu des différents marchés qui seront notifiés.

1 INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION

Conformément aux dispositions de la convention de délégation de service public conclue le 11 juillet 2022, l'exploitation et la maintenance du réseau de transports urbains du Valenciennois ont été confiées à la société KEOLIS HAINAUT VALENCIENNOIS (KHV) pour une période de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans ce cadre, le Délégué est tenu d'assurer la réalisation des cinq niveaux de maintenance pour l'ensemble des biens du réseau contractuellement mis à disposition par le SIMOUV, tels que définis par la norme AFNOR NF X 60-010 et synthétisés comme suit :

Les 5 niveaux de maintenance Afnor

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
- Réglages simples - Sur place - Personne non qualifiée peut réaliser l'opération	- Actions peu complexes - Sur place - Nécessite un technicien habilité pour réaliser l'opération	- Actions complexes - Sur place ou en atelier - Nécessite un technicien spécialisé	- Actions de grande importance - En atelier spécialisé - Nécessite une équipe avec un responsable spécialisé	- Actions complexes - Chez le constructeur - Nécessite l'équipe de construction
Exemple : changement d'un consommable	Exemple : changement d'un relais	Exemple : changement d'une pompe	Exemple : réparation spéciale	Exemple : reconstruction d'un appareil

Cette maintenance intégrale emporte ainsi notamment, au titre des niveaux 4 et 5, l'obligation pour le Délégué de renouveler certains biens qui demeurent habituellement sous la responsabilité de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Ces biens ont fait l'objet d'une valorisation financière contractualisée selon la décomposition suivante :

Investissements à la charge du délégataire	2024	2025	2026	2027
MATERIEL INDUSTRIEL ET OUTILLAGE	82 000	93 000	93 000	153 000
INFRASTRUCTURES TRAMWAY	342 808	283 984	279 000	239 000
MATERIEL ROULANT TRAMWAY	981 000	942 000	942 000	0
INFORMATIQUE MATERIELS ET LOGICIELS	584 059	359 464	358 112	86 214
TOTAL	1 989 867	1 678 448	1 672 112	478 214

Il est à noter que ces investissements, bien que contractuellement intégrés au travers de la contribution financière forfaitaire versée annuellement à la société KHV, seront inscrits en dépenses d'investissements sur le plan budgétaire du SIMOUV.

Ceci étant, à la différence de la précédente convention de délégation de service public, les investissements d'exploitation seront donc portés par le SIMOUV dans les deux seules hypothèses suivantes :

- biens ne pouvant plus être maintenus ou mis à jour compte tenu notamment de pièces de rechange devenues indisponibles (arrêt de production par le fabricant), sous réserve d'une part de l'épuisement des stocks préventifs du Délégataire et d'autre part de justifier que ces derniers ont été constitués de manière cohérente ;
- biens dont les caractéristiques ne permettent manifestement plus de répondre aux besoins du service (incompatibilités avec de nouveaux biens, manque de fonctionnalités, ...) et qui nécessitent d'être modernisés sans délai.

En complément de ces hypothèses, au titre de la convention de délégation du 11 juillet 2022, les investissements à la charge du SIMOUV ont été établis selon le détail repris ci-après :

Investissements à la charge de l'AO	2024	2025	2026	2027
<u>Autres investissements</u>				
Boutique Mobile				
Evolution salle informatique				
Equipement chargeurs électriques	265 000			
<u>Infrastructures voie tramway</u>				
Voie				
Appareils de dilatation - 1/3 du parc sur 2 ans				720 000
Appareil de voie				
Courbe la plus usée	200 000			
TOTAL	465 000	0	0	720 000

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les projections financières pour les années 2024-2027 intègrent notamment :

- La réfection de la courbe de la voie ferrée entre les stations tramway « Clémenceau » et « Gare SNCF » ;
- Une provision annuelle de 100 000 € au titre du traitement de l'obsolescence des deux lignes de tramway ;
- La sécurisation des accès des dépôts de Saint-Saulve et de Saint-Waast pour un montant global de 500 000 € ;
- Le poste « systèmes techniques transversaux », qui intègre le solde de l'opération portant sur le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs du réseau pour un montant de 3 500 000 €, le renouvellement de la vidéosurveillance aux stations de la seconde ligne tramway et à bord de l'ensemble des 30 rames ainsi que l'évolution de la gestion technique centralisée des deux lignes de tramway pour un montant global de 1 667 000 € ;
- La mise en œuvre d'une solution « open payment » (paiement sans contact) à bord du matériel roulant bus et tramway conformément à l'option proposée par le Délégataire, pour un montant de 597 020 € sur la durée de la convention (hors valeur nette comptable en fin de convention), et levée par courrier du 2 janvier 2023 ;
- Une provision d'un montant annuel de 50 000 € au titre des travaux sur les bâtiments relevant des obligations du SIMOUV ;
- La mise en œuvre de bornes de recharge électriques afin de permettre l'exploitation de navettes desservant les centres-villes pour un montant de 265 000 € pour l'année 2025. En effet, il est rappelé que les trois véhicules électriques en exploitation depuis novembre 2023 font l'objet d'une location pour une durée de 2 ans. Cette location intègre les chargeurs électriques, ce qui conduit à reporter l'investissement au titre des bornes à 2025 (initialement prévu en 2024).

Ainsi, la synthèse au titre des dépenses d'exploitation est détaillée comme suit :

	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
1 INVESTISSEMENT D'EXPLOITATION					
INFRASTRUCTURES DU TRAMWAY	300 000	100 000	100 000	820 000	1 320 000
DEPOT TRAMWAY DE ST-WAAST	250 000				250 000
ATELIER BUS DE ST-WAAST					-
DEPOT BUS DE ST-SAULVE	250 000	500 000	100 000	100 000	950 000
DEPOT BUS DE DENAIN					-
SYSTEMES TECHNIQUES TRANSVERSAUX	1 750 000	1 667 000			3 417 000
OPEN PAYMENT	105 359	89 498	88 729	91 080	374 666
BATIMENTS	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
TRANSITION ENERGETIQUE : Electrique		265 000			265 000
TOTAL	2 705 359	2 671 498	338 729	1 061 080	6 776 666

2 GRANDES REVISIONS DES RAMES DE TRAMWAY

Les premières rames de tramway (au nombre de 21) ont été mises en service, pour les essais, dès 2005 et en service commercial en juin 2006.

Les neuf dernières rames ont été mises en service commercial en février 2014 dans le cadre de l'exploitation de la seconde ligne de tramway.

Conformément aux prescriptions du constructeur ALSTOM, des opérations de « Révision des Grands Organes » (RGO) de ces rames sont nécessaires lorsqu'elles atteignent 600 000 km et 1 200 000 km.

Dans ce cadre, au cours de la convention de délégation du 11 juillet 2022, les opérations de RGO porteront d'une part sur les 21 premières rames (1 200 000 km) et d'autre part sur les 9 dernières rames (600 000 km).

En effet, la convention susmentionnée a prévu une option (levée par courrier du 2 janvier 2023) permettant de confier ces prestations au Délégitaire pour un montant de 1 298 002 € sur la durée de la convention (hors valeur nette comptable en fin de convention).

Par ailleurs, les 21 premières rames ayant atteint leur mi-vie (15 ans), l'option intégrée à la convention de délégation portant sur la fiabilisation de ces dernières a également été levée par courrier du 2 janvier 2023 pour un montant de 1 261 771 € sur la durée de la convention (hors valeur nette comptable en fin de convention).

Cette option, qui relèvera de la responsabilité du Délégitaire, permettra ainsi de fiabiliser les rames de tramway et donc de permettre une prolongation de leur durée de vie de 10 ans.

La synthèse au titre des dépenses pour les grandes révisions des rames de tramway est détaillée ci-après :

	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
2 GRANDES REVISIONS TRAMWAY (dont révision à mi-vie)	157 453	252 309	341 442	410 349	1 161 553

3 RENOUELEMENT DU PARC D'AUTOBUS

Conformément aux dispositions de la convention de délégation du 11 juillet 2022, il appartient au Syndicat d'assurer le renouvellement du parc d'autobus.

Ainsi, par délibération du Comité Syndical du 20 octobre 2021 et sur le fondement de l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (AP/CP) au titre du renouvellement du parc roulant au GNV a été mise en œuvre pour un montant global de 13 000 000 € HT sur la période 2022/2026.

Dans le cadre d'une délibération à intervenir le 14 décembre 2023, il sera proposé de mettre à jour cette AP/CP comme suit au vu de l'exécution budgétaire pour l'exercice 2023 :

Montant global de l'AP : 13 000 000 € HT

- o CP 2022 : 2 539 944,08 € HT
- o CP 2023 : 2 594 519,11€ HT
- o CP 2024 : 2 665 536,81 € HT
- o CP 2025 : 2 600 000 € HT
- o CP 2026 : 2 600 000 € HT

Par ailleurs, le programme d'investissements en matériel roulant au titre de la convention de délégation est repris ci-après :

Investissements à la charge de l'AO		2024	2025	2026	2027
Libellé		Coût	Coût	Coût	Coût
Renouvellement du matériel roulant					
	Articulé BioGNV	1 218 156			
	Standard BioGNV	1 475 625	590 250	1 475 625	885 375
	Minibus électrique	2 425 000			
	Véhicule léger TPRM BIO GNV	872 000		327 000	218 000

Au vu des délais d'approvisionnement des véhicules de transport de personnes à mobilité réduite au GNV (20 mois) et de l'état du parc actuel, il a été convenu de poursuivre, pour l'année 2024, la politique de décarbonation du parc roulant au travers de l'acquisition de 3 véhicules standards et de 4 articulés au bioGNV (livraison programmée avant l'été de l'année 2024).

Ces véhicules seront ainsi mis en service dans le cadre du nouveau réseau contractuellement programmé à compter de juillet 2024.

En outre, au regard de la location de trois premières navettes électriques et dans l'attente d'un retour d'expérience sur leurs conditions d'exploitation, il n'est à ce jour pas envisagé l'acquisition de ces véhicules.

Ainsi, la synthèse au titre des dépenses pour le renouvellement du parc d'autobus est détaillée ci-après :

3 RENOUELEMENT PARC ROULANT	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
RENOUELEMENT AUTOBUS BIO GNV	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000	10 400 000
TOTAL	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000	10 400 000

4 INFRASTRUCTURES DE SECURITE

4.1 AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE SECURITE

Ce poste, d'un montant annuel de 50 000 €, correspond aux travaux sécuritaires des deux lignes de tramway qui relèvent de la responsabilité du SIMOUV.

4.2 DOSSIER DE SECURITE ACTUALISE (DSA)

Ce dossier porte sur l'obligation réglementaire de réaliser le DSA de la seconde ligne de tramway en 2024, pour un montant estimé à 20 000 € HT.

Dès lors, au titre du poste relatif aux infrastructures de sécurité, les dépenses envisagées sont les suivantes :

4 INFRASTRUCTURES SECURITE	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE SECURITE	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
DOSSIER DE SECURITE ACTUALISE	20 000				20 000
TOTAL	70 000	50 000	50 000	50 000	220 000

5 INFORMATIQUE ET LOGICIELS

Ce programme porte sur le renouvellement des équipements informatiques et logiciels du SIMOUV, pour un montant annuel de 6 000 € :

5 INFORMATIQUE ET LOGICIELS	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
MAINTENANCE MATERIELS	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
MAINTENANCE LOGICIELS	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000

6 ETUDES

Ce programme intègre la réalisation d'études relatives aux mobilités pour un montant annuel de 50 000 € HT :

6 ETUDES	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
MOBILITES	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
TOTAL	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000

7 FICHES ACTIONS DU PDU

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Valenciennois propose 25 fiches action.

Ainsi, au titre du présent programme pluriannuel, le SIMOUV intègre les actions dont il est pilote et qui porteront notamment sur :

- L'aménagement des pistes cyclables situées le long de la première ligne du tramway valenciennois entre les communes d'Anzin (59410) et de Denain (59220), conformément à la délibération du Comité Syndical n°D2022_12_04 du 13 décembre 2022 pour un montant de travaux de 1 620 000 € ;
- La mise en œuvre d'études au titre du schéma directeur cyclable pour un montant annuel de 50 000 € ;
- La réalisation d'aires de covoiturage respectivement sur les communes d'Hasnon et de Saultain, ainsi que la réalisation d'un pôle d'échanges sur la commune de Beuvrages pour un montant de 940 000 € ;
- Le solde des crédits (860 000 €) au titre programme de création d'un parking-relais au niveau de la station tramway « Dutemple », conformément à la délibération du Comité Syndical n°D2022_12_05 du 13 décembre 2022 ;

- Les études relatives à la révision du PDU du Valenciennois, conformément à la délibération du Comité Syndical n°D2022_12_03 du 13 décembre 2022 (125 000 €).

Les montants estimés sont ainsi les suivants :

7 FICHES ACTION PDU	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
AMENAGEMENT CYCLABLE	540 000	540 000	540 000		1 620 000
METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
EXPERIMENTER DES AIRES DE COVOITURAGE	940 000				940 000
AMENAGEMENT DES P+R	860 000				860 000
REVISION DU PDU	125 000				125 000
TOTAL	2 515 000	590 000	590 000	50 000	3 745 000

8 ETUDES ET SUIVI DU SCOT

Le présent poste porte sur la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Valenciennois, conformément à la délibération du Comité Syndical n°D2022_12_01 du 13 décembre 2022.

Les montants estimés sont les suivants :

	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
8 ETUDES ET SUIVI SCOT	316 667	50 000	50 000	50 000	466 667

9 DIVERS TRAVAUX ET BATIMENT DU SIMOUV

Ce poste correspond à divers travaux exceptionnels pouvant être sollicités par le Délégué et/ou affectant le bâtiment du SIMOUV pour un montant de 50 000 € par an :

	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
9 ALEAS TRAVAUX ET BATIMENT SIMOUV	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000

ANNEXE 6 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS - SIMOUV 2024-2027

	2 024	2 025	2 026	2 027	Total
1 INVESTISSEMENT D'EXPLOITATION					
INFRASTRUCTURES DU TRAMWAY	300 000	100 000	100 000	820 000	1 320 000
DEPOT TRAMWAY DE ST-WAAST	250 000				250 000
ATELIER BUS DE ST-WAAST					-
DEPOT BUS DE ST-SAULVE	250 000	500 000	100 000	100 000	950 000
DEPOT BUS DE DENAIN					-
SYSTEMES TECHNIQUES TRANSVERSAUX	1 750 000	1 667 000			3 417 000
OPEN PAYMENT	105 359	89 498	88 729	91 080	374 666
BATIMENTS	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
TRANSITION ENERGETIQUE : Electrique		265 000			265 000
TOTAL	2 705 359	2 671 498	338 729	1 061 080	6 776 666
2 GRANDES REVISIONS TRAMWAY (dont révision à mi-vie)					
	157 453	252 309	341 442	410 349	1 161 553
3 RENOUELEMENT PARC ROULANT					
RENOUELEMENT AUTOBUS BIO GNV	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000	10 400 000
TOTAL	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000	10 400 000
4 INFRASTRUCTURES SECURITE					
AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE SECURITE	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
DOSSIER DE SECURITE ACTUALISE	20 000				20 000
TOTAL	70 000	50 000	50 000	50 000	220 000
5 INFORMATIQUE ET LOGICIELS					
MAINTENANCE MATERIELS	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
MAINTENANCE LOGICIELS	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
TOTAL	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000
6 ETUDES					
MOBILITES	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
TOTAL	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
7 FICHES ACTION PDU					
AMENAGEMENT CYCLABLE	540 000	540 000	540 000		1 620 000
METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
EXPERIMENTER DES AIRES DE COVOITURAGE	940 000				940 000
AMENAGEMENT DES P+R	860 000				860 000
REVISION DU PDU	125 000				125 000
TOTAL	2 515 000	590 000	590 000	50 000	3 745 000
8 ETUDES ET SUIVI SCOT					
	316 667	50 000	50 000	50 000	466 667
9 ALEAS TRAVAUX ET BATIMENT SIMOUV					
	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
SYNTHESE					
A - Investissements structurels (1+2+4+5+6)	2 988 811	3 029 807	786 171	1 577 429	8 382 219
B - Renouvellement du parc autobus (3)	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000	10 400 000
C - Investissements au titre des orientations du PDU (7), du SCOT (8) et divers travaux	2 881 667	690 000	690 000	150 000	4 411 667
A FINANCER A+B+C	8 470 478	6 319 807	4 076 171	4 327 429	23 193 885



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

[Annexe 7 : Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement au 1^{er} décembre 2023](#)

Préambule :

La présente note a pour objet d'établir un état des lieux des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) votés par le SIMOUV au 1^{er} décembre 2023.

Pour rappel, les montants indiqués sont établis en € HT.

1- AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU RENOUELEMENT DU PARC ROULANT BUS POUR LA PERIODE 2022/2026

Le Comité Syndical a décidé, par délibération du 20 octobre 2021, de voter une AP/CP au titre du renouvellement du parc roulant bus pour la période 2022/2026 au vu de la stratégie de renouvellement adoptée le 22 juin 2021 par le SIMOUV consistant à acquérir un minimum de 8 véhicules bioGaz Naturel pour Véhicules (GNV) par an jusqu'à l'horizon 2026. Cette dernière sera mise à jour lors du Conseil Syndical du 14 décembre 2023.

Les montants suivants ont ainsi été votés :

Montant global de l'AP : 13 000 000 € HT

- o CP 2022 : 2 539 944,08 € HT
- o CP 2023 : 2 660 055,92 € HT
- o CP 2024 : 2 600 000 € HT
- o CP 2025 : 2 600 000 € HT
- o CP 2026 : 2 600 000 € HT

Le bilan d'exécution sur l'année 2023 présente les résultats suivants :

Montant global de l'AP (en € HT)	Montant des CP budgétés pour 2023 (en € HT)	Montant des CP mandatés pour 2023 (en € HT)
13 000 000	2 660 055,92	2 594 519,11

Ainsi, au titre de l'année 2023, six autobus standards bioGNV et deux bus articulés 18 mètres bioGNV ont été acquis par le SIMOUV.

Dès lors, au vu du résultat d'exécution de l'AP pour l'année 2023, le comité syndical du 14 décembre actera la mise à jour suivante :

Montant global de l'AP : 13 000 000 € HT

- o CP 2022 : 2 539 944,08 € HT (pour mémoire acquisition de trois autobus standards bioGNV et quatre bus articulés bioGNV)
- o CP 2023 : 2 594 519,11€ HT
- o CP 2024 : 2 665 536,81 € HT
- o CP 2025 : 2 600 000 € HT
- o CP 2026 : 2 600 000 € HT

A ce jour, le parc roulant GNV est constitué de 19 véhicules, à savoir treize standards et six articulés.

2- AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX OPERATIONS DE GRANDES REVISIONS DES ORGANES DU TRAMWAY

Au vu du programme d'investissements à la charge du Syndicat dans le cadre de la convention de délégation établie le 17 décembre 2015 avec la société CTVH, la mise en place d'une AP/CP au titre des opérations de grandes révisions des organes du tramway a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2016.

En effet, suite à la levée le 30 juin 2016 de l'option prévue à ladite convention, il a été demandé au délégataire de procéder aux opérations de grandes révisions du matériel roulant tramway (600 000kms et 900 000kms).

Ces révisions réglementaires portent notamment sur les principaux organes du tramway (pantographes, bogies, étriers de frein...).

Le montant de ces opérations à compter du 1^{er} janvier 2017 a été fixé à 2 133 954€ HT, décomposé comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RGO	598 002,00 €	598 002,00 €	25 048,00 €	25 048,00 €	443 927,00 €	443 927,00 €

L'assemblée délibérante a ainsi approuvé, par délibération du 14 décembre 2016, le montant de l'AP et la répartition des CP pour la période 2017/2022 comme suit :

Montant global de l'AP : 2 133 954€ HT

CP 2017 : 598 002€ HT

CP 2018 : 598 002€ HT

CP 2019 : 25 048€ HT

CP 2020 : 25 048€ HT

CP 2021 : 443 927€ HT

CP 2022 : 443 927€ HT.

Cette AP/CP a fait l'objet d'une mise à jour par délibération n°D2022_03_05 du 7 mars 2022 ainsi que d'une prolongation par délibération n°2022_12_09 du 13 décembre 2022 afin de tenir compte de l'indexation annuelle, telle que prévue par les dispositions de la convention susmentionnée.

Les montants suivants ont ainsi été votés :

Montant global de l'AP : 2 256 768 € HT

CP 2017 : 598 002 € HT

CP 2018 : 598 002 € HT

CP 2019 : 55 905 € HT

CP 2020 : 25 048 € HT

CP 2021 : 446 884 € HT

CP 2022 : 481 883€ HT

CP 2023 : 51 403 € HT

Le bilan d'exécution de cette AP/CP se présente comme suit :

Année	CP réalisés (en € HT)
2017	598 002,00 €
2018	598 002,00 €
2019	55 546,00 €
2020	25 048,00 €
2021	446 884,00 €
2022	481 883,00 €
2023	64 902,13 €
TOTAL	2 270 267,13 €

Au titre de la décision modificative n°1 à intervenir, il sera proposé d'augmenter le CP de l'année 2023 d'un montant de 13 499,13 €, soit un montant global pour 2023 de 64 902,13 €. Cette augmentation est tirée de la prise en compte du solde de l'indexation de 2022.

Le bilan définitif de cette AP sera ainsi fixé par délibération du 14 décembre 2023 à 2 270 267,13€ HT

ANNEXE 8 - PROJECTIONS BUDGETAIRES 2024-2027 (€HT)

Année	2023 (PM)	2024	2025	2026	2027	Année	2023 (PM)	2024	2025	2026	2027
DEPENSES EN €HT						RECETTES en €HT					
Charges à caractère général	450 000,00 €	450 000,00 €	454 500,00 €	459 045,00 €	463 635,45 €	Versement mobilité	58 100 000 €	59 552 500 €	61 041 313 €	62 567 345 €	64 131 529 €
Charge de personnel et élus	900 000,00 €	900 000,00 €	909 000,00 €	918 090,00 €	927 270,90 €	Fond de compensation VM	202 735 €	202 735 €	202 735 €	202 735 €	202 735 €
Crédit bail matériel roulant	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	Reversement recettes commerciales et diverses	5 684 237 €	6 008 129 €	6 250 794 €	6 413 680 €	6 617 358 €
Charges du délégataire (dont indexation contractuelle)	59 535 183 €	59 610 609 €	60 393 449 €	61 481 368,64 €	63 840 952,00 €	DGF Lycéens	2 179 928,00 €	2 179 928,00 €	2 179 928,00 €	2 179 928,00 €	2 179 928,00 €
Complément d'indexation (dont régularisation de 2023 sur 2024)		4 700 000 €	2 800 000 €	2 800 000,00 €	2 800 000,00 €	DGF Collégiens	1 146 967,00 €	1 146 967,00 €	1 146 967,00 €	1 146 967,00 €	1 146 967,00 €
Transports scolaires interurbains	100 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	Lycéens- Conseil Régional	1 121 265,70 €	1 121 265,70 €	1 121 265,70 €	1 121 265,70 €	1 121 265,70 €
Tarifification sociale	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Financement interurbains par le Conseil Régional	100 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Intégration TER	686 806,94 €	700 543,08 €	714 553,94 €	728 845,02 €	743 421,92 €	Participation des membres du SIMOUV	8 000 000,00 €	10 500 000,00 €	9 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €
Réseau Arc-en-Ciel	430 000,00 €	438 600,00 €	447 372,00 €	456 319,44 €	465 445,83 €						
Charge de la dette	6 915 586,32 €	6 887 023,55 €	6 663 387,31 €	6 450 876,84 €	6 245 536,99 €						
Charges exceptionnelles	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €						
						Excédent estimé	2 000 000,00 €	300 000,00 €	13 704,32 €	66 596,94 €	194 412,60 €
Virement à la section de fonctionnement		5 994 749,25 €	7 244 443,91 €	7 073 973,38 €	6 777 932,15 €						
(A) TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		81 091 524,99 €	81 036 706,23 €	81 778 518,31 €	83 674 195,24 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		81 091 524,99 €	81 036 706,23 €	81 778 518,31 €	83 674 195,24 €
Amortissement de la dette	4 023 968,55 €	4 203 627,51 €	4 279 591,71 €	4 131 278,15 €	4 335 844,83 €	Subvention d'investissement de la CAVM	3 000 000,00 €	4 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
						Subvention d'investissement de la CAPH	3 500 000,00 €	4 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
VNC contrat CTVH	1 030 331,00 €					Subvention Région - pôle d'échanges de la Gare Trith Le poirier					
Investissements au titre de la concession	1 555 431,75 €	1 989 867,00 €	1 678 448,00 €	1 672 111,75 €	478 214,00 €	Subvention SAEIV phase 1	3 223 572,00 €				
Investissements d'exploitation et structurels	2 661 972,26 €	2 988 811,41 €	3 029 807,26 €	786 170,88 €	1 577 428,96 €	Subvention SAEIV phase 2	575 782,35 €	682 927,65 €			
Renouvellement du parc autobus	3 327 500,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	Subvention aires de covoiturage	391 336,55 €		100 000,00 €		
Investissements au titre des orientations du PDU, du SCOT et divers travaux	2 198 333,33 €	2 881 666,67 €	690 000,00 €	690 000,00 €	150 000,00 €						
						Virement de la Section de Fonctionnement	0,00 €	5 994 749,25 €	7 244 443,91 €	7 073 973,38 €	6 777 932,15 €
(B) TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		14 663 972,58 €	12 277 846,97 €	9 879 560,78 €	9 141 487,79 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 677 676,90 €	12 344 443,91 €	10 073 973,38 €	9 777 932,15 €
(A)+(B) TOTAL CUMULE	0,00 €	95 755 497,57 €	93 314 553,20 €	91 658 079,09 €	92 815 683,03 €	TOTAL CUMULE		95 769 201,89 €	93 381 150,14 €	91 852 491,69 €	93 452 127,39 €

Annexe 9 : Evolution des effectifs du SIMOUV pour l'année 2024

Les projections budgétaires en matière des effectifs du SIMOUV ont été établies sur la base des effectifs au 1^{er} décembre 2023 et intègrent notamment l'effet « Glissement Vieillesse Technicité ».

Par ailleurs, par délibération n° dBE2022_06_01, le Bureau Exécutif a acté la mise à jour du règlement intérieur afin de prendre acte de la durée annuelle légale du temps de travail, à savoir **1 607 heures** (incluant la journée de solidarité).

1. Evolution des effectifs :

En nombre d'agents (Equivalent Temps Plein) :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Prévisions 2024
Titulaires	10 (9,7)	9 (8,7)	9 (8,7)	9 (8,7)	9 (8,7)
Contractuels	1(1)	2 (2)	3 (3)	2 (2)	4 (4)
Mis à disposition	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)
Apprentis			1 (1)		
TOTAL	12 (11,7)	12 (11,7)	14 (13,7)	12 (11,7)	14 (13,7)

Au cours de l'année 2023, le SIMOUV a accueilli :

- Une apprentie au sein du service marchés publics (jusqu'en juillet 2023) ;
- Un emploi non permanent (jusqu'au 14 décembre 2023) pour un accroissement temporaire d'activité au vu du changement de Délégué ;
- un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet afin de mener la révision du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois.

Il est par ailleurs à noter que le poste de Chargé(e) des Mobilités et le poste Chargé(e) du suivi du SCoT et du PDU du Valenciennois sont toujours vacants.

2. Evolutions des effectifs par filières :

En nombre d'agents (ETP) :

Filières	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Prévisions 2024
Administrative	8 (7,9)	8 (7,9)	10 (9,9)	8 (7,9)	11 (10,9)
Technique	2 (1,8)	2 (1,8)	2 (1,8)	2 (1,8)	1 (0,8)
Emplois fonctionnels	2 (2)	2 (2)	2 (2)	2 (2)	2 (2)
Total	12 (11,70)	12 (11,70)	14 (13,70)	12 (11,70)	14 (13,70)

3. Evolution des effectifs par catégories (hors apprentis) :

Catégories	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Prévisions 2024
A	6(6)	6(6)	7(7)	6(6)	8 (8)
B	2 (2)	2 (2)	2 (2)	2 (2)	2 (2)
C	4 (3,70)	4 (3,70)	4 (3,70)	4 (3,70)	4 (3,70)
Total	12 (11,70)	12 (11,7)	13 (12,7)	11 (11,7)	14 (13,70)

4. La parité Femmes – Hommes :

- Dans le cadre des lignes directrices de gestion, le SIMOUV s'engage à :
- Favoriser l'égalité dans la rémunération, la formation et l'évolution professionnelle des agents ;
 - Organiser un avancement équilibré : prendre en compte la situation respective des femmes et des hommes au sein d'un cadre d'emplois pour garantir un avancement au choix équilibré ;
 - Désigner un élu et un agent référent en charge de l'égalité.

Une attention particulière est portée aux intitulés comme aux descriptifs des fonctions ou des qualités et compétences qui s'y attachent, afin que les recrutements puissent concerner indifféremment les femmes et les hommes.

Répartition Femmes/Hommes au 31/12/2023 :

	Femmes	Hommes
A	1	5
B	1	1
C	4	0
Total	6	6

5. Evolution des dépenses de personnels :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Prévisions 2024
Brut indiciaire	317 758,22 €	283 153,57 €	288 270,96 €	320 787,92 €	353 433,24 €
Indemnités (Indemnité de résidence, Supplément Familial...)	17 417,01 €	13 044,81 €	11 954,58 €	11 766,75 €	12 123,84 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	5 366,44 €	5 012,64 €	5 100,36 €	5 234,52 €	5 188,08 €
Régime indemnitaire	114 553,73 €	119 244,87 €	122 392,09 €	150 221,90 €	147 950,72 €
Avantages en nature	30 828,43 €	23 029,19 €	28 231,18 €	30 727,06 €	27 696,24 €
Charges patronales	191 315,86 €	180 302,16 €	183 725,75 €	202 474,93 €	22 6697,28 €
Total	677 239,69 €	623 787,24 €	639 674,92€	721 213,08 €	773 089,40 €

Par ailleurs, la politique sociale se caractérise par un certain nombre d'avantages en nature tels que :

- Une participation aux frais de restauration dans le cadre d'une politique de mutualisation du restaurant d'entreprise avec le Délégué ;
- Une participation du Syndicat au financement de la protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 75% ;
- La prise en charge intégrale d'un contrat de prévoyance par l'employeur ;
- La mise à disposition de véhicules de fonction pour les emplois de Directeurs Généraux Adjointes.

Enfin, il est à noter que le SIMOUV verse une participation annuelle au profit de l'Association du Personnel du SIMOUV. Pour l'année 2023, cette participation s'élève à 8 500 €.